

Message du Comité d'agglomération
au Conseil d'agglomération

**Message en vue de l'adoption
du budget 2024
de l'Agglomération de Fribourg**

Sommaire

I. Généralités	1
II. Budget de fonctionnement 2024 : commentaires	2
III. Budget d'investissement 2024 : commentaires	18
IV. Proposition à l'attention du Conseil d'agglomération	22

Annexes

- Annexe 1 : budget 2024 de l'Agglomération (budget de fonctionnement et budget d'investissement)
- Annexe 2 : tableaux récapitulatifs des coûts par domaine et par commune
- Annexe 3 : projet d'arrêté sur le budget de fonctionnement 2024
- Annexe 4 : projet d'arrêté sur le budget d'investissement 2024 / partie mobilité
- Annexe 5 : projet d'arrêté sur le budget d'investissement 2024 / partie environnement et aménagement

Glossaire :

Toutes les abréviations sont en italique dans le document.

Agglomération	Agglomération de Fribourg (institution) en tant qu'organe politique (législatif et exécutif) doté d'un bureau administratif et technique
agglomération fribourgeoise	agglomération fribourgeoise (territoire)
ARPEA	Association romande pour la protection de l'environnement
ARS	Association régionale de la Sarine
artos	association romande techniques organisation spectacle - organisation professionnelle romande des arts de la scène et des spectacles
Assises de la culture	Assises de la culture de la région fribourgeoise
Bureau du Conseil	Bureau du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
CAME	Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg
CCult	Commission culturelle de l'Agglomération de Fribourg
CDI	contrat à durée indéterminée
CF	Commission financière de l'Agglomération de Fribourg
Clé Agglo	Clé statutaire de répartition de l'Agglomération de Fribourg
Clé TP	Clé de répartition relative aux transports publics de l'Agglomération de Fribourg
Clé VLS	Clé de répartition relative aux vélos en libre-service de l'Agglomération de Fribourg
collaborateurs	collaboratrices et collaborateurs de l'Agglomération de Fribourg
Comité	Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
communes membres	communes membres de l'Agglomération de Fribourg
Conseil	Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
Coriolis I	Coriolis Infrastructures, association de communes pour la politique culturelle dans l'agglomération fribourgeoise

CORODIS	Commission Romande de Diffusion des Spectacles
CrT	communautés régionales de transport
DIME	Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement de l'État de Fribourg
EPT	équivalent plein temps
ETC	ETC-Gauff Solutions GmbH à Olten
Être & rester mobile	cours "Être & rester mobile", organisés par Büro für Mobilität
fondation cma	fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles
Fri Up	Association à but non-lucratif, organe officiel de soutien à la création d'entreprise du canton de Fribourg
FTR	Fribourg Tourisme et Région
IPC	Indice suisse des prix de la construction, Espace Mittelland, génie civil
LAgg	loi sur les agglomérations de l'Etat de Fribourg - RSF 140.2 -
LMob	loi sur la mobilité de l'Etat de Fribourg
LT	loi sur le tourisme - RSF 951.1 - de l'Etat de Fribourg
LTr	loi sur les transports (RSF 780.1) de l'Etat de Fribourg
MCH2	Modèle comptable harmonisé 2 pour les cantons et les communes - Manuel MCH2 -
MD	mobilité douce
NP	Nature & Paysage
ORT	Office régional du tourisme
P+R	parkings d'échange P+R promus par l'Agglomération de Fribourg
PA2	Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg
PA3	Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg
PA4	Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg
PA5	Projet d'agglomération de cinquième génération de l'Agglomération de Fribourg
PDR-Sarine	Plan directeur régional du district de la Sarine
Pedibus	Pedibus Fribourg
Règlement sur les finances	Règlement sur les finances de l'Agglomération de Fribourg
RMob	Règlement sur la mobilité de l'Etat de Fribourg
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SMo	Service de la mobilité de l'Etat de Fribourg
Statuts	Statuts de l'Agglomération de Fribourg
SyZACT	Système de gestion des zones d'activités
TP	transport public
TPF	Transports publics fribourgeois
TransAgglo(s)	TransAgglo(s), axe(s) de mobilité douce traversant l'agglomération fribourgeoise.
Trophées PME	Concours Trophées PME de l'Agglomération de Fribourg
VLS	vélos en libre-service

25- 2021-2026 : Message en vue de l'adoption du budget 2024 de l'Agglomération de Fribourg

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération,

I. Généralités

Le *Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (Comité)* vous soumet le budget de l'*Agglomération de Fribourg (Agglomération)* pour l'exercice 2024. Le présent message et ses annexes ont été validés par le *Comité* le 14 septembre 2023 et transmis pour examen à la *Commission financière de l'Agglomération de Fribourg (CF)*.

Le budget de fonctionnement de l'*Agglomération* se présente comme suit :

- Total des charges : CHF 24'865'500
- Total des produits : CHF 24'865'500

Ce budget donne lieu à une baisse de CHF 16'339'500 (-39.65%) par rapport à 2023.

La comparaison à 2023 ne présente toutefois pas de portée significative, étant donné que la subvention cantonale dédiée au trafic d'agglomération ne transite plus par l'*Agglomération*, mais est directement versée au prestataire de *transports publics (TP)*. En effet, ce changement de flux financier, opéré depuis début 2023, impacte considérablement le budget 2024.

Afin de permettre une meilleure comparaison avec l'année 2023, le montant de la subvention théorique de CHF 20'485'300 (soit 57.50 % du montant dédié à l'offre du prestataire *TP*) peut être intégré fictivement d'une part aux charges et d'autre part aux produits. Cette opération neutre comptablement, nous permet de dégager des données comparables à l'année précédente :

- Total des charges : CHF 24'865'500 + CHF 20'485'300 = CHF 45'350'800
- Total des produits : CHF 24'865'500 + CHF 20'485'300 = CHF 45'350'800

Une augmentation de CHF 4'145'800 (10.06 %) par rapport à 2023 ressort ainsi de l'exercice.

Salaires et retenues sociales

La masse salariale progresse dans toutes les rubriques en raison de la prise en compte de l'inflation. Sur la base des projections du *Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)* pour décembre 2023, un taux de 2,2 % a été pris en compte. En outre et comme chaque année, la projection des salaires à verser aux *collaboratrices et collaborateurs de l'Agglomération (collaborateurs)* se base par défaut sur l'hypothèse d'une progression d'un échelon pour les *collaborateurs* entrés en fonction avant le 1^{er} juillet 2023.

L'évolution effective prévue de la dotation de l'administration en personnel est de +1.9 *équivalent plein temps (EPT)* en 2024, avec un total de **17.3 EPT** budgétés contre 15.4 *EPT* effectifs en 2023. Cette augmentation s'explique par l'augmentation du taux d'activité de certains *collaborateurs* (+0.5 *EPT*) ainsi que par deux engagements, celui d'un *collaborateur* à la culture (0.7 *EPT*) et celui d'un stagiaire à plein temps (1 *EPT*). Les charges supplémentaires, résultant de ces deux nouveaux postes en lien avec plusieurs mandats de l'*Agglomération* effectués pour le compte de *Coriolis Infrastructures (Coriolis I)* ainsi que pour le compte de l'*ARS*, sont toutefois compensées par des recettes correspondantes. Il a y lieu de noter également l'engagement d'un chargé de communication et événementiel, sous contrat à durée déterminée (CDD) à partir du 1^{er} janvier 2024 représentant 0.7 *EPT*. À la suite de cet engagement, il a été décidé de mettre un terme au poste de stagiaire en promotion économique/communication.

Un changement de méthode de comptabilisation des retenues sociales sur les salaires est en outre à appliquer à partir de 2024. Au lieu de comptabiliser des produits sur les comptes 4260, ces cotisations seront directement déduites des charges patronales depuis les comptes de charges

3050/3052/3053/3055. Il en résulte une baisse de budget globale sur ces comptes de charges, compensée par la suppression des produits. Ce changement comptablement neutre, n'impacte pas le résultat.

Statistiques de la population légale déterminantes pour les Clés Agglo et TP

Les statistiques officielles de la population légale au 31 décembre de l'année précédente n'étant publiées que dans le courant du mois de septembre, l'Agglomération n'est pas en mesure d'en tenir compte au niveau de la Clé Agglo et de la Clé TP dans lesquelles elle intervient. Lesdites clés se basent dès lors sur les données officielles les plus récentes, à savoir la population légale des communes membres de l'Agglomération de Fribourg (communes membres) au 31 décembre 2021.

Les développements significatifs opérés au cours des trois dernières années, tant en ce qui concerne le tracé que les cadences, ont conduit le Comité à remettre à jour la clé de financement des TP qui figure dans les Statuts de l'Agglomération de Fribourg (Statuts). Il en découle une répartition financière actualisée de la charge liée à l'exploitation du réseau TP entre les communes à partir de l'année 2024. Parmi les principaux développements du réseau au cours de ces dernières années, on retiendra notamment la mise en place des lignes 12 et 13 à Düdingen en 2022, la desserte du Marly Innovation Center (MIC) et le renforcement des cadences en direction de Corminboeuf par la ligne 8 en 2022, ainsi que le lancement de la ligne 10 en 2023, qui améliore la desserte et les cadences offertes à Givisiez et Granges-Paccot.

Amortissements relatifs aux investissements planifiés

Les amortissements se rapportent à des frais d'études et à la participation de l'Agglomération à des projets d'infrastructures, principalement en lien avec le projet d'agglomération. Avec l'introduction du *Modèle comptable harmonisé 2 pour les cantons et les communes - Manuel MCH2- (MCH2)* en 2022, de nouvelles dispositions ont été mises en place, touchant le patrimoine financier et administratif, afin de rendre la situation financière des collectivités locales plus transparente. Dans ce cadre, les projets présentant pour l'Agglomération une dépense inférieure à CHF 50'000 ne sont plus activés au bilan. Pour ceux d'entre eux, qui l'ont déjà été précédemment, une revalorisation des actifs de l'Agglomération a été entreprise en 2022, s'accompagnant d'une suppression des amortissements précédemment prévus pour les objets concernés.

Le montant total des amortissements budgétés en 2024, réparti entre le domaine de l'aménagement et la mobilité, est de CHF 530'700, contre CHF 579'600 l'année précédente. L'évolution des amortissements s'explique par l'activation des projets d'investissements décaissés en 2023, ainsi que par les projets inscrits au bilan, mais dont l'amortissement s'est fini en 2023.

II. Budget de fonctionnement 2024 : commentaires

0. Administration générale

Le total des charges s'élève à CHF 1'469'300 pour des produits escomptés de CHF 96'700. Il en ressort un solde à charge des communes membres de CHF 1'372'600, en hausse de CHF 166'200 (+13.78%) par rapport au budget 2023.

011. Législatif

0110.3000.13 / 0110.3000.16 : traitement et jetons du Conseil (stable par rapport à 2023)

De manière identique à l'exercice précédent, le nombre de séances du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (Conseil) et du Bureau du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (Bureau du Conseil) a été estimé comme suit :

- 4 séances du Conseil,
- 4 séances du Bureau du Conseil.

0110.3000.14 / 0110.3000.15 : jetons et frais de la CF et de la CAME (+ 6'000 / + 50.85 %)

Le nombre de séances de la CF et de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg (CAME) augmenteront en raison de la création d'un groupe d'experts dédié au financement des TP, selon le souhait émis par le législatif. Trois séances supplémentaires ont été estimées pour couvrir ce besoin. Le nombre total de séances est donc prévu comme suit :

- 9 séances de la CF,
- 7 séances de la CAME.

0110.3102.31 : frais de publication (+ 800 / + 24.24 %)

Les frais de publication prévus dépendent de l'activité règlementaire du *Conseil* en 2024. L'augmentation prévue par rapport à 2023 concerne les annonces officielles pour les consultations publiques du *Projet d'agglomération de cinquième génération de l'Agglomération de Fribourg (PA5)*.

0110.3130.45 : prestations de tiers (+ 15'000 / + 750 %)

L'augmentation prévue pour les frais de prestations de tiers concerne la rémunération du groupe d'experts cité plus haut, pour un montant de CHF 15'000.

0110.3170.32 : frais de délégations (- 9'400 / - 44.76 %)

Les frais de délégations baissent considérablement, afin de se rapprocher au mieux de la réalité à la sortie de la pandémie. En effet, le budget accordé aux locations de salles est très peu utilisé en raison de la mise à disposition de salles adaptées par les communes à titre gracieux.

012. Exécutif

0120.3000.18 : traitement et jetons de présence du *Comité* (stable par rapport à 2023)

0120.3050.81 : cotisations aux assurances sociales AVS, AI, APG, AC (stable par rapport à 2023)

Ce montant inclut les jetons de présence et les vacations des membres du *Comité*. Il se fonde sur une estimation du volume de travail et du nombre de séances prévus en 2024. L'ampleur des cotisations dépend, elle, de la composition exacte des membres de cet organe.

0120.3170.32 : frais de délégation (+ 2'000 / + 40 %)

L'augmentation de budget est liée d'une part à l'augmentation des effectifs de *l'Agglomération*, qui impacte la dépense prévue pour le repas annuel pour CHF 500, ainsi qu'à la prévision de deux journées de réflexion du *Comité* en lien avec l'évolution institutionnelle en cours pour CHF 1'500.

02. Services généraux

021 Administration des finances

0210.3010.11 : traitement du personnel administratif des finances (+4'100 / +2.9 %)

0210.3040.85 : allocations familiales/employeurs (+1'500 / nouveau)

L'engagement en cours d'année 2022 d'une aide comptable, pour soutenir la personne responsable du domaine dans son activité quotidienne, a été maintenu en 2023. Ce poste sera probablement maintenu en 2024 au vu des besoins du département, notamment en ce qui concerne la poursuite de l'implémentation des systèmes informatiques de comptabilité et gestionnaire de paie. La dotation en personnel administratif dévolue à l'administration des finances est donc maintenue à 1,4 *EPT* en 2024.

0210.4612.10 : participation de *Coriolis I* (+1'300 / nouveau)

Cette nouvelle rubrique concerne le mandat de *Coriolis I*, pour le secrétariat financier de l'association, pour l'année 2024, selon l'offre de service du 19 janvier 2023.

022 Services généraux

0220.3010.11 : traitement du personnel administratif des services généraux (+95'900 / +23.76 %)

/ 0220.3010.12 : personnel auxiliaire (25'200 / + 150%)

Au 1^{er} janvier 2024, la dotation en personnel administratif sous *contrat à durée indéterminée (CDI)* des services généraux autres que l'administration des finances sera la suivante :

- 1 *EPT* pour le poste de Secrétaire général,
- 2.4 *EPT* pour le secrétariat administratif,
- 0.7 *EPT* pour le poste de chargé en communication et événementiel

L'effectif du secrétariat général et administratif de *l'Agglomération* est donc stable par rapport à l'année précédente. À ceci s'ajoute un nouveau poste de chargé en communication équivalant à 0.7 *EPT*.

Le stage à raison de 0.4 *EPT*, en support au Secrétaire général pour la mise en œuvre d'actions de communication a donc été supprimé.

Le secrétariat général et administratif de la nouvelle *Association régionale de la Sarine (ARS)* a en outre été délégué au pôle de compétences de *l'Agglomération* depuis le 1^{er} janvier 2023. Cette situation a nécessité l'engagement d'une ressource supplémentaire en 2023, dédiée aux tâches administratives équivalant à 0.4 *EPT*. Les charges, qui en résultent, sont compensées à la rubrique 0220.4612.10.

De plus, un poste de stagiaire à plein temps (1 EPT) dédié aux activités de l'Association régionale de la Sarine été créé. Les charges, qui en résultent, sont compensées à la rubrique 7900.4612.10.

0220.3090.51 : formation et perfectionnement du personnel (+4'000 / +30.77 %)

/0220.3099.10 : autres charges du personnel (+1'000 / +100 %)

Le montant consacré aux frais de formation a été augmenté de CHF 500 par rapport à 2023, par collaborateur sous CDI et se monte donc à CHF 1'500 par personne sur 2024. Il faut souligner que le montant précité correspond à une moyenne et ne saurait constituer un plafond au montant allouable pour une formation. Les autres charges du personnel ont également été adaptées, afin de tenir compte de l'augmentation de l'effectif sous contrat au sein de l'administration de l'Agglomération.

0220.3091.10 : recrutement du personnel (+4'000 / +50 %)

Les frais de recrutement du personnel augmentent considérablement en 2024, pour répondre à une stratégie de recrutement plus offensive déployée depuis 2023, due à une pénurie de candidat-e-s qualifié-e-s.

0220.3100.61 : matériel de bureau (+4'200 / +77.78 %)

Les frais de matériel de bureau ont dû être également augmentés, d'une part, par le nombre plus important de collaborateurs, ainsi que par l'augmentation des prix en général. La participation forfaitaire de l'ARS, dédiée aux frais administratifs, couvre intégralement cette augmentation.

0220.3102.31 : frais de publications (-2'800 / -24.78 %)

Une sous-utilisation de cette rubrique amène une réadaptation du montant budgété pour 2024.

Il faut préciser que cette rubrique concerne seulement des frais d'impression et de copie pour des publications ou pour un usage interne. Elle exclut les frais liés au recrutement du personnel.

0220.3118.33 : acquisition de logiciels et de licences (+8'200 / +54.67 %)

L'augmentation de cette rubrique correspond majoritairement à l'acquisition d'Office 365, nécessaire à la suite de la migration des serveurs informatiques effectués en 2023. Ce changement de système implique de nouveaux frais d'abonnement annuels, autrefois supportés en une fois lors de l'année de l'installation du pack.

Des licences supplémentaires doivent également être souscrites pour répondre à l'augmentation d'effectif des collaborateurs (Wedo, Adobe Acrobat Pro, Finance Pro).

Une mise à niveau vers la version « Pro » des modules comptables complémentaires (OM Business et OM staff) est également requise, afin de continuer l'automatisation comptable.

0220.3130.00 : prestations de tiers (+3'500 / +10.45 %)

Cette rubrique regroupe, principalement, les frais administratifs et le recours à des mandataires spécialisés externes. Un besoin particulier a été identifié en matière de communication en lien avec les changements institutionnels, qui devraient intervenir avec la fin des dispositions transitoires de la loi cantonale sur les agglomérations - RSF 140.2 (LAgg) en 2024.

0220.3130.33 : frais internet (-23'000 / -85.19 %)

Le budget de l'exercice précédent comprenait des dépenses pour la mise à jour du site internet de l'Agglomération, ainsi que l'ajout d'une barre de recherche. Ces travaux ont été réalisés en 2023 et ne sont donc plus nécessaires en 2024.

0220.3132.34 : traductions (-5'000 / -12.50 %)

Une sous-utilisation de cette rubrique amène à une réadaptation du montant budgété pour 2024. L'acquisition du logiciel DeepL Pro permettra également d'effectuer les petits travaux de traductions, dont la relecture peut être assurée par les collaborateurs germanophones.

0220.3153.33 : maintenance informatique (+3'000 / +12.5 %)

L'augmentation découle de dépenses plus élevées en termes de logiciels informatiques pour l'administration des finances. Ces frais représentent les interventions des prestataires informatiques et peuvent fluctuer en fonction des besoins.

0220.3160.63 : loyer (+5'300 / +5.36 %)

L'augmentation enregistrée s'explique par une hausse de loyer appliquée à partir d'août 2023 justifiée par le renchérissement entre 2018 et 2023.

0220.4612.10 : dédommagements de l'ARS (+600 / +0.63 %)

Le pôle de compétence de l'Agglomération s'est vu déléguer le secrétariat général et administratif de l'ARS à partir du mois de janvier 2023 jusqu'à fin 2024. Elle perçoit, à ce titre, un montant forfaitaire annuel concernant la contribution apportée par les services généraux à la conduite de cette association. Le montant a été ajusté en fonction du protocole d'accord du 6 décembre 2022.

3. Culture

Le total des charges de la culture s'élève à CHF 2'767'300 pour des produits estimés à CHF 89'500. Il en ressort un solde à charge des communes membres de CHF 2'677'800, représentant une diminution de CHF 1'800 (-0.07 %) par rapport au budget 2023.

3290.3010.11/12 : traitement du personnel (+75'900 / +57.89 %)

Le traitement du personnel de la culture correspond à un taux d'activité de 1.7 EPT sous CDI, contre 1 EPT l'année précédente. L'augmentation de 0.7 EPT correspond à l'engagement d'une ressource supplémentaire, dédiée aux tâches administratives à effectuer pour le compte de Coriolis I. Les charges, qui en résultent, sont compensées par un produit à la rubrique 3290.4612.10.

À ceci s'ajoute une place de stage représentant une dotation supplémentaire de 1 EPT.

3290.3118.33 : acquisition de logiciels et de licences (+5'000 / nouveau)

L'acquisition des modules informatiques pour l'accès aux fonctionnalités du guichet électronique développé par l'État de Fribourg (guichet commun de réception des requêtes déposées par les acteurs culturels) est prévue en 2024. Les adaptations nécessaires, uniquement pour la réception des données, est évaluée à CHF 5'000.

3290.3130.01 : participation aux Assises de la culture de la région fribourgeoise (Assises de la culture) (-5'000 / -100 %)

Cette participation habituellement budgétée par l'Agglomération est prise en charge entièrement par Coriolis I à partir de 2023.

3290.3130.35 : cotisations à des associations (+600 / +3.35 %)

Les cotisations prévues à des associations culturelles se répartissent comme suit :

- une contribution de CHF 8'625 en faveur de la *Commission Romande de Diffusion des Spectacles (CORODIS)*, consacrée au soutien des tournées de productions théâtrales et chorégraphiques en Suisse romande,
- une contribution de CHF 3'600 en faveur de la *fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles (fondation fcma)*,
- une contribution de CHF 6'250 à l'*organisation professionnelle romande des arts de la scène et des spectacles (artos)*, afin de poursuivre ses objectifs en 2024 dans le domaine du soutien aux artistes et entreprises culturelles des arts de la scène.

Une hausse de CHF 600 en faveur de la *fondation fcma* est à noter par rapport à l'année précédente, les autres montants restant stables.

3290.3132.34 : traductions (+1'000 / +33.33 %)

L'augmentation est motivée par l'intégration de certaines associations alémaniques lors du prochain renouvellement des subventions pluriannuelles ce qui implique des frais de traduction supplémentaires.

3290.3170.32 : frais de délégations (+3'000 / +37.50 %)

Une augmentation de CHF 3'000 a été prévue pour couvrir les frais d'organisation en lien avec le renouvellement des subventions pluriannuelles à partir de 2025. En effet, les différentes rencontres en vue des renégociations prendront place courant 2024.

3290.3636.01 : participation à des manifestations de dimension nationale (-20'000 / -100 %)

Aucune manifestation de dimension nationale n'est prévue dans le périmètre de l'agglomération fribourgeoise en 2024.

3290.4612.10 : participation de Coriolis I (+82'500 / nouveau)

Cette nouvelle rubrique concerne le mandat *Coriolis I* pour lequel il est convenu de facturer l'équivalent de 0.7 *EPT* pour le secrétariat administratif spécialisé, pour l'année 2024, selon l'offre de service du 19 janvier 2023.

3291.3000.17 : jetons et frais de la CCult (+3'400 / +24.64 %)

Le montant prévu en jetons de présence de la *Commission culturelle de l'Agglomération de Fribourg (CCult)* en 2024 se base sur les séances suivantes :

- 7 séances ordinaires : CHF 8'400,
- 9 séances de sous-groupes relatifs à des dossiers spécifiques : CHF 5'400,
- 17 séances en vue de la renégociation des pluriannuelles 2025-2027 : CHF 3'400.

6. Mobilité

Le chapitre de la mobilité se compose de deux parties distinctes, portant sur les *TP* (622), respectivement sur la planification générale de la mobilité (634). Ces deux sous-chapitres confondus, le total des charges de la mobilité s'élève à CHF 18'280'200 pour des produits se montant à CHF 625'100. Il en découle un solde à charge des *communes membres* de CHF 17'655'100, représentant une augmentation de CHF 1'800'100 (+11.35%) par rapport au budget 2023.

62 Transports publics

622 Trafic d'agglomération

a) Administration des TP (Clé Agglo)

6220.3010.11 : traitement du personnel (-105'900 / -47.79 %)

En 2023, la dotation en personnel du domaine des *TP* prévue au budget a été augmentée de 0.6 *EPT* par rapport à l'année précédente, en vue du développement très important de l'offre et du souhait de limiter les mandats accordés à des tiers. À la suite d'une restructuration du département mobilité intervenue en cours d'année, cette ressource supplémentaire, dans les faits, n'a pas été utilisée. Il en résulte une adaptation à la baisse de cette rubrique, avec le retour à une dotation standard équivalente à 1 *EPT*.

6220.3103.65 : imprimés et publications (+1'500 / +300 %)

La hausse est motivée par un besoin plus important sur les communications à faire concernant les changements futurs à opérer sur le réseau.

6220.3130.00 : Prestations de tiers (+30'000 / +200 %)

Une dotation standard de CHF 15'000 est maintenue pour les actions de communication relatives au domaine des *TP*. Une dotation supplémentaire de CHF 30'000 a été intégrée au budget 2024 en vue de l'acquisition de données auprès de tiers.

6220.3132.00 : honoraires et frais d'études (+25'000 / +13.89 %)

Dans le domaine spécifique des *TP*, la dotation prévue concerne les objets suivants, qui concernent pour la plupart des études dont les premières phases ont d'ores et déjà débuté en 2023, mais qui se prolongeront également sur l'exercice suivant :

	Montant
Etude de base relative au réseau global de l'Agglomération	40'000
Mandat relatif à la convention d'objectifs à passer entre l'Agglomération et les Transports publics fribourgeois (TPF) concernant les prestations de trafic d'agglomération	30'000
Mandat relatif au processus de mode de propulsion et à la décarbonisation sur le réseau de l'agglomération fribourgeoise	40'000
Appui technique pour les questions d'exploitation	25'000
Mandat ETC pour obtention de relevés de la qualité de service des TP	25'000
Mandat d'analyse d'offres en matière de trafic d'agglomération	35'000
Réponses à des interventions parlementaires (réserve)	10'000
TOTAL CHF (arrondi)	205'000

L'étude de base relative au réseau de *TP* portera sur la planification du développement de l'ensemble du réseau à l'horizon 2040. Elle tiendra notamment compte d'un éventuel mode de transport lourd.

Les résultats de cette étude pourront le cas échéant être intégrés dans le cadre du PA5. En effet, la stratégie relative au déploiement des TP n'a plus été revue depuis le *Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg (PA3)*.

Un mandat relatif à la convention d'objectifs porte sur la poursuite et la finalisation des discussions. Les questions, sur lesquelles porte cette démarche, s'insèrent dans un contexte caractérisé par une forte évolution du réseau, respectivement par des enjeux nouveaux nécessitant certains approfondissements (COVID-19, décarbonisation).

Le mandat relatif à la décarbonation du réseau, engagé en 2022 et poursuivi en 2023-2024, doit permettre de définir le ou les modes de propulsion les plus appropriés compte tenu des spécificités du réseau urbain de *l'agglomération fribourgeoise*. L'objectif est la décarbonation complète du réseau conformément à la stratégie du *Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg (PA4)*.

Un appui technique est requis pour des aspects d'exploitation très spécifique permettant d'optimiser l'offre de TP en collaboration avec les TPF et le *Service cantonal de la mobilité (SMo)*.

Une dotation de CHF 25'000 est également prévue pour un mandat ETC pour l'obtention de relevés de la qualité de service des TP, ainsi qu'une dotation de CHF 35'000 pour un soutien à l'analyse des offres annuelles TP.

b) Coûts d'exploitation des TP (Clé TP)

6220.3634.20 : contrat de prestations au concessionnaire (TPF) (-16'958'700 / -52.83 %)

Le montant prévu au budget du point de vue de l'offre des TPF en 2024 s'élève à CHF 15'141'300, contre CHF 32'100'000 en 2023 (y compris l'offre urbaine de Düdingen). Pour rappel, ce dernier montant comprenait la part de subvention cantonale redistribuée, contrairement à cette année. Évaluée selon la charge nette effective (dépenses - recettes subventions), cette dernière se montait pour 2023 à CHF 13'642'500 contre CHF 15'141'300 budgétée en 2024. L'évolution entre la dépense nette 2023 et celle budgétée pour 2024 augmente donc de CHF 1'498'800 soit de 10.99 %.

Le montant budgété se base sur une estimation des indemnités à verser. La deuxième version de l'offre 2024 (V2) n'était pas disponible au moment de la réalisation du budget. Un montant a donc été estimé en appliquant les deux critères majeurs affectant l'offre, qui n'étaient pas compris dans la première version de l'offre 2024 (V1). Il s'agit de l'augmentation tarifaire de 3,9 %, avec une élasticité-prix de -0.3, ainsi que l'ajustement de la clé de répartition des différents pots de recettes au sein de la Communauté tarifaire intégrale fribourgeoise - Frimobil - (CTIFR) (-5.32 % pour la part de *l'Agglomération*). La réduction de la part de *l'Agglomération* dans la clé Frimobil est dû à un ajustement de la répartition des recettes des billets « 1 zone », qui étaient précédemment entièrement affectées à la part de *l'Agglomération*.

Un récapitulatif de l'évolution des coûts entre l'offre effective 2023 et l'estimation 2024 est présenté dans le tableau suivant :

Désignation	Offre 2023 CHF	Offre 2024 CHF	Écart	%
Total coûts	50'451'420	56'544'745	6'093'325	12.08
Total produits	-19'368'022	-21'894'809	-2'526'787	13.05
Indemnités totales	32'100'000	35'626'578	3'526'578	10.99
Indemnités de l'Agglomération	13'642'500	15'141'300	1'498'800	10.99

De manière générale, les développements de l'offre prévus sur le réseau de *l'agglomération fribourgeoise* dans le courant de l'année 2024 justifient en grande partie l'évolution de l'indemnité prévue pour l'année prochaine. Ces développements concernent essentiellement les lignes 9 et 10, dont la combinaison permet de passer à une cadence de 15 minutes dans certains secteurs de Granges-Paccot. L'offre 2024 est la première qui tient compte de l'exploitation de ces lignes sur un exercice complet. Elle tient également compte de l'inflation générale et des autres évolutions défavorables, en lien notamment avec le prix des carburants. Les frais liés à l'administration et à l'exploitation évoluent quant à eux d'une manière proportionnée au nombre de kilomètres commandés (+11 % de km commandés par rapport à 2023).

La variation dans les produits du transport a été explicitée ci-dessus. Elle prend en compte pour 2024 l'augmentation tarifaire et la nouvelle répartition des pots de recettes entre commanditaires en lien avec la perception des recettes au sein de Frimobil.

6220.3634.30 : participation à l'hydrogène (TPF) (+326'000 / nouveau)

Dans le but de décarboner l'ensemble de la flotte du réseau de TP de l'agglomération fribourgeoise, les TPF mèneront un projet pilote pour tester des bus à hydrogène. Ce test se déroulera principalement sur les lignes du réseau de l'agglomération fribourgeoise, des essais seront également effectués sur le réseau régional. L'État de Fribourg participe également à ce test à hauteur égal du subventionnement du trafic local (57,5 %). Le montant budgété correspond au coût d'une année d'exploitation du test. Les coûts liés au test hydrogène ne sont pas compris dans le processus d'offre habituel et les prestations effectuées dans le cadre du test ne seront pas facturées dans le cadre de la commande d'offre TP pour éviter la double facturation.

6220.3636.00 : subventions à des institutions privées (-2'500 / -100 %)

Le budget de l'exercice précédent comprenait une participation financière à *Être & rester mobile*, ce qui n'est pas le cas en 2024. Le nombre d'inscrits à ces formations destinées aux seniors connaît en effet une baisse constante depuis plusieurs exercices.

6220.4260.20 : participation de tiers au réseau de TP (-18'300 / -100 %)

La convention avec la société coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg, qui finançait une partie de l'exploitation de la ligne 11 desservant le centre commercial d'Avry a été dénoncée pour la fin février 2023. Seule une contribution couvrant les deux premiers mois de l'année avait ainsi été budgété l'année précédente. Le contrat n'étant plus valable pour l'année 2024, ce montant ne figure plus au budget.

6220.4631.00 : subventions cantonales pour des études (+11'900 / +33.71 %)

Ces subventions sont liées à la rubrique 6220.3132.00 « Honoraires et frais d'études », qui est également en augmentation.

6220.4631.20 : subvention cantonale du réseau de TP (- 18'457'500 / supprimée)

Le subventionnement cantonal, dont l'Agglomération doit bénéficier sur l'offre de transport 2024, se base sur la loi cantonale sur la mobilité (LMob), qui prévoit un taux de subventionnement maximal de 57,5 %. Les modalités de subventionnement font, quant à elles, l'objet de nouvelles dispositions prévues dans le règlement correspondant (RMob). L'Agglomération dispose de peu de recul sur l'application de ces nouvelles normes, notamment le calcul exact de l'efficacité des lignes. À défaut d'informations claires quant à l'impact que ces adaptations sur le montant à percevoir, le budget fait l'hypothèse d'un subventionnement cantonal de 57.5 %. Cette subvention impacte directement la charge nette de l'Agglomération comptabilisée à la rubrique 6220.3634.20 [contrat de prestations au concessionnaire (TPF)]. En revanche, cette subvention n'est plus versée à l'Agglomération, mais directement aux prestataires TP depuis 2023. Elle ne fait donc plus l'objet d'une rubrique particulière.

634 Planification générale des transports

a) Administration de la mobilité hors-TP (Clé Agglo)

6340.3000.17 : jetons et frais de la Commission qualité (-800 / -57.14 %)

Une seule séance de Commission qualité est prévue en 2024, contre 2.5 en 2023.

6340.3010.11/12 : traitement du personnel (+6'700 / +2.73 %)

Au 1^{er} janvier 2023, la dotation en personnel affecté à la planification générale des transports est maintenue comme suit :

- 0.9 EPT pour la coordination des mesures des projets d'agglomération,
- 1 EPT pour la planification des transports.

Le Comité prévoit, d'autre part, le maintien d'une place de stage, pourvue à hauteur de 1 EPT annuel et affectée paritairement aux domaines de la mobilité et de l'aménagement.

6340.3130.00 : prestations de tiers (+35'000 / +36.84 %)

La dotation prévue pour la planification générale des transports concerne les objets suivants :

	Montant
Production et mise en place de panneaux indicateurs sur chantier	20'000
Signalétique de la TransAgglo	40'000
Signalisation des P+R (existants et nouveaux)	50'000
Dématérialisation des abonnements P+R	20'000
TOTAL CHF (arrondi)	130'000

Les objets listés ci-avant portent avant tout sur la continuité d'actions existantes. La production et la mise en place de panneaux de chantier doit permettre de faire connaître les réalisations soutenues par l'Agglomération. La signalétique de la *TransAgglo* vise au jalonnement de ce tracé de *mobilité douce (MD)* dans le prolongement du tronçon-test qui devrait être équipé dans la deuxième moitié de l'année 2023. La signalisation des *parkings d'échange P+R promus par l'Agglomération (P+R)* correspond au report d'un projet de l'année précédente dans l'attente des autorisations nécessaires. La démarche est coordonnée avec la mise en service des nouveaux *P+R* provisoires à la fin de l'année 2023. La nécessité d'une identité visuelle et d'une signalisation uniforme sur tous les sites, y compris les sites existants, est toujours d'actualité et se prolongera selon toute vraisemblance au début de l'année 2024.

6340.3130.55 : actions de sensibilisation (+30'000 / +83.33 %)

En matière de planification générale des transports, la dotation prévue porte sur les projets suivants :

	Montant
Subvention de plans de mobilité scolaire	40'000
Journée de la <i>MD</i>	25'000
Forum de logistique urbaine	1'000
TOTAL CHF (arrondi)	66'000

Le subventionnement de plans de mobilité scolaire relève d'un soutien à des démarches participatives visant à améliorer la qualité des parcours pédestres en direction des écoles, prévu dans le cadre d'une mesure du *PA4*. Le plafond soutenu de ces plans de mobilité scolaire est fixé à CHF 20'000 et l'Agglomération, conformément à la directive de subventionnement, verse une participation se montant à 50 % du coût de ces initiatives. À ce stade, quatre plans de mobilité sont prévus à Fribourg et un à Avry. L'organisation d'une journée de la *MD* s'inscrit en tant que mesure de promotion des modes de déplacement respectueux de l'environnement. Des partenariats externes seront activement recherchés, afin de donner une certaine ampleur à cette manifestation, dont les modalités et le rythme d'organisation restent encore à déterminer.

L'Agglomération prévoit en outre d'organiser un Forum de logistique urbaine, qui n'a pas pu avoir lieu en 2023. Cet évènement vise à initier une coopération plus étroite entre acteurs publics et privés sur les sujets de logistique. La dépense à prévoir est répartie paritairement entre les domaines de la mobilité et de la promotion économique (CHF 2'000 paritairement répartis entre la mobilité et la promotion économique / voir aussi la rubrique 8500.3130.55).

6340.3132.00 : honoraires et frais d'études (-20'000 / -26.67 %)

En matière de planification générale des transports, la dotation prévue porte sur les objets suivants :

	Montant
Planification des bornes de recharge publiques	30'000
Plateforme multimodale à Agy	10'000
Réponses à des interventions parlementaires (réserve)	15'000
TOTAL CHF (arrondi)	55'000

L'Agglomération souhaite se doter d'une stratégie globale en matière de bornes de recharges pour les véhicules électriques. Il n'existe actuellement aucun document qui encadre le développement de bornes de recharges publiques au sein de l'agglomération fribourgeoise. Une stratégie en la matière doit permettre d'identifier les besoins grandissants en la matière et d'y répondre de manière adéquate, notamment en ce qui concerne les zones qui nécessitent l'installation de ce type d'infrastructure ainsi que les spécificités techniques des bornes à utiliser pour garantir une adéquation aux objectifs de mobilité et de report modal conformément au *Plan directeur régional d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (PDA)*. L'Agglomération a identifié les *P+R* comme des sites d'intérêt pour ces bornes de recharge et souhaite pouvoir traiter la thématique de manière cohérente dans d'autres lieux à travers les *communes membres*.

L'Agglomération a mené une étude sur les interfaces de la nouvelle halte ferroviaire d'Agy dans le cadre des mesures du *PA4* (4M.08.01). La suite du développement du projet montre des besoins de compléments liés aux passages des bus urbains et au doublement de la voie ferroviaire pour les passages inférieurs prévus dans le cadre de l'étude initiale. Ces compléments doivent permettre de garantir les options choisies auprès de la Confédération et une mise en service de la halte et de ses interfaces dans les meilleurs délais.

6340.3170.32 : frais de délégation (+1'500 / +60 %)

Une dotation standard est prévue pour un montant de CHF 4'000, soit CHF 1'500 de plus qu'au budget précédent.

6340.3632.73 : mesures hors-investissement (+323'000 / +132.92 %)

La rubrique des mesures hors-investissement a été créée pour la première fois au budget 2020. Son utilisation fait suite à une demande de la *CF* de voir les projets représentant une dépense nette inférieure à CHF 50'000 financés par le budget de fonctionnement. Cette politique s'est concrétisée dès 2022 par l'entrée en vigueur du *Règlement sur les finances de l'Agglomération de Fribourg (Règlement sur les finances)*. Ce dernier reprend en effet ce seuil comme limite d'activation des investissements.

Seuls les objets, dont les travaux ont déjà commencé lors de l'élaboration du budget ou ceux dont les travaux vont débiter d'ici la fin de l'année 2023, ont été pris en compte. L'expérience montre en effet qu'un décaissement effectif peut prendre plusieurs mois, en raison notamment du temps entre la fin des travaux et l'émission de la facture finale. Or, c'est justement le décaissement qui est le moment déterminant pour l'inscription au budget de l'année correspondante.

L'ensemble des mesures listées ont, par ailleurs, fait l'objet d'un avis de subventionnement adressé au maître d'ouvrage qui précise les coûts et modalités de la participation financière de l'Agglomération. La réalisation des objectifs prévus par la fiche de mesure correspondante a notamment été vérifiée à cette occasion.

Jusqu'à 2023, les montants budgétés représentaient les dépenses nettes, c'est-à-dire la part à charge de l'Agglomération et des communes membres, sans comptabilisation de recettes de subventions.

À partir du budget 2024, les montants reportés dans cette rubrique sont des montants bruts, c'est-à-dire que les montants reportés comprennent la part subventionnée, qui est également comptabilisée en recette (6340.4631.00/ 6340.4630.00). Ce changement intervient dans le cadre des nouvelles normes comptables *MCH2*, qui préconisent la comptabilisation brute. Cette dernière prévoit d'inscrire les charges séparément des revenus du compte de résultat sans aucune compensation, chacun d'entre eux y figurant à son montant intégral.

Les objets à prévoir au titre de cette rubrique sont détaillés dans le tableau suivant :

Mesure n°	Nom	Montant Bruts	Montants Subventionnés
3M.07.13-4	3'000 places vélos - Places Fribourg 2022 2023	28'000	11'000
3M.07.13-5	3'000 places vélos - Richemond	39'000	14'000
3M.03.04	Compartimentage Basse-Ville	111'000	93'000
11.08	Aménagement d'une voie bus en contresens sur la route des Arsenaux	184'000	154'120
3M.03.02	Compartimentage du quartier de Gambach	157'000	144'000
23.05-06	Aménagement abris-vélos - Villa Thérèse	24'000	18'000
23.05-05	Aménagement abris-vélos - Ecole Bourg	23'000	18'000
TOTAL CHF (arrondi).		566'000	452'120

Le montant prévu pour la mesure 3M.07.13-4 sont voués à améliorer l'attractivité du vélo comme moyen de transport pour les déplacements quotidiens. Par le biais de cette mesure un minimum de 100 places vélos supplémentaires seront réalisées en 2023 sur le territoire de la Ville de Fribourg. De son côté, la mesure 3M.07.13-5 permettra d'atteindre le même objectif en offrant du stationnement vélos aux abords du carrefour Richemond, à proximité immédiate de la résurgence du nouveau passage inférieur de la gare de Fribourg.

La mesure 3M.03.04 prévoit le réaménagement de la Place du Pertuis et de la route de la Neuveville dans le but de limiter le trafic de transit par la Basse-Ville de Fribourg. Ainsi, les nuisances liées au trafic devraient pouvoir être réduites et le réaménagement routier permettra également de favoriser les déplacements des modes doux.

Le changement d'itinéraire de plusieurs lignes de bus urbaines et régionales par la route des Arsenaux et le passage Cardinal a rendu nécessaire la priorisation et l'accélération des bus dans ce secteur. Par le biais de la mesure 11.08 une voie de bus a donc été réalisée sur la route des Arsenaux, afin de prioriser et accélérer le passage des bus.

La mesure 3M.03.02 vise les mêmes objectifs que la mesure 3M.03.04 mais pour le quartier de Gambach. L'installation d'une borne d'accès dans le secteur de l'église St-Pierre a pour effet que le trafic de transit ne peut plus contourner le barreau nord de la gare de Fribourg en passant par un quartier résidentiel.

Afin d'améliorer le stationnement pour les cycles aux abords des sites scolaires, un abri-vélo a été installé à l'école de la Villa Thérèse (mesure 23.05-06) et un second à l'école du Bourg (mesure 23.05-05).

6340.3636.00 : subventions à des institutions privées (-4'000 / -12.31 %)

En matière de planification générale des transports, la dotation prévue porte sur les soutiens suivants :

	Montant (CHF)
DÉFI VÉLO	6'500
Pedibus Fribourg	12'000
Montant non-affecté	10'000
TOTAL	28'500

La diminution de cette rubrique découle de la suppression de la participation de l'Agglomération à Vélobus Fribourg.

6340.4612.10 : dédommagements de l'ARS (+20'500 / nouveau)

L'Agglomération effectue le suivi technique des travaux postérieurs à la consultation publique du Plan directeur régional du district de la Sarine (PDR-Sarine). À ce titre, elle perçoit un montant forfaitaire de CHF 15'000 de la part de cette organisation pour les aspects en lien avec la mobilité.

Une compensation financière spécifique de CHF 5'500 est également attendue en lien avec le développement d'un projet régional (chemin de la Sarine).

6340.4630.00 : subventions de la Confédération (+301'000 / nouveau)

Une nouvelle rubrique a été créée dans le but de faire apparaître les subventions fédérales à recevoir pour les mesures hors-investissement, c'est-à-dire les projets de moins de CHF 50'000. Les dépenses étant maintenant budgétées au brut, les recettes correspondantes doivent également être budgétées.

6340.4631.00 : subventions des cantons et des concordats (-11'000 / -75.34 %)

Une projection n'est pas aisée dès lors que l'Agglomération manque encore de recul sur les modalités d'application de ces subventionnements définis par le nouveau RMob. À défaut d'autre information, la projection repose sur la pratique actuelle.

b) Coûts d'exploitation des VLS (Clé VLS)

6340.3636.23 : contrat de prestations VLS (identique à 2023)

L'évolution du coût d'exploitation des vélos en libre-service (VLS) a été fixée de manière forfaitaire dans le contrat de prestation lié à l'octroi d'une concession, conclu entre l'Agglomération et le prestataire PubliBike en avril 2018 et en vigueur jusqu'en juillet 2024. Les négociations avec le prestataire en vue du renouvellement du contrat de prestations n'ayant pas encore commencées, la valeur de l'année 2023 est reprise pour l'ensemble de l'année 2024.

7. Aménagement et protection de l'environnement

7690. Protection de l'environnement

Le total des charges de la protection de l'environnement s'élève à CHF 289'900, représentant une hausse de CHF +39'400 (+15.73 %) en comparaison du budget 2023. En l'absence de produits, ce montant est entièrement à charge des communes membres.

7690.3010.11 : traitement du personnel (+28'600 / 38.86 %)

L'Agglomération a créé un nouveau poste en CDI début 2023, afin de répondre aux besoins grandissants de cette thématique, notamment en matière de bruit et de qualité de l'air. De nombreuses interventions parlementaires sont en outre déposées dans ce domaine, auxquelles l'administration doit répondre. Le taux d'activité pour ce récent poste évoluera à 80 % à compter du 1^{er} janvier 2024, contre un 60 % en 2023.

7690.3103.65 : imprimés et publications (+1'500 / nouveau)

7900.3103.66 : données de base et cartographie (+3'000 / nouveau)

7690.3132.34 : traductions (+2'500 / nouveau)

Ces trois nouvelles rubriques ont été créées, afin de répondre aux besoins générés par le développement du secteur de l'environnement. Une dotation standard de CHF 1'500 a été créée pour la publication de brochure et autres supports relatifs à la protection de l'environnement, ainsi qu'une dotation standard de CHF 3'000 dédiée aux dépenses d'acquisition de données et de cartographie et enfin une dotation de CHF 2'500 pour les traductions.

7900.3130.35 : cotisation à des associations (+300 / nouveau)

Une dotation standard de CHF 300 est attribuée pour l'affiliation de l'Agglomération à des associations. A ce stade, seule l'adhésion à l'Association romande pour la protection de l'environnement (ARPEA) est envisagée pour l'année 2024, d'autres adhésions restent encore à définir.

7690.3130.55 : actions de sensibilisation (-10'000 / -28.57 %)

La baisse enregistrée de CHF 10'000 est expliquée par le caractère bisannuel de la remise du Prix à l'énergie, dont la prochaine édition devrait se dérouler en 2025.

Une dotation de CHF 25'000 est prévue pour l'organisation d'un évènement de sensibilisation à destination des professionnels du secteur ou du grand public. Le sujet traité sera défini ultérieurement en relation avec l'actualité toujours riche de ce domaine.

7690.3132.00 : honoraires et frais d'études (+5'000 / + 5.56 %)

La dotation inscrite en matière d'honoraires et frais d'études porte sur les trois démarches suivantes :

	Montant
Boîte à outil Énergie	40'000
Soutien à la définition d'une politique environnementale	35'000
Études non-spécifiées en réponse à des interventions parlementaires	20'000
TOTAL CHF (arrondi)	95'000

Un mandat d'accompagnement doit être confié à un bureau spécialisé en support au groupe de travail Énergie. Il doit permettre d'appuyer les démarches entreprises dans le cadre de la mise en œuvre d'une mesure du PA4 recensant les bonnes pratiques dans les communes. L'objectif est d'aboutir à la création d'une boîte à outils Énergie qui permettra d'aider les communes à la mise en œuvre de leur politique énergétique. La boîte à outils proposera notamment un catalogue d'articles-types, de réglementations, de modèles de mesures, ainsi qu'un portfolio de sources de subventionnement.

Un montant de CHF 35'000 est également dédié à un soutien à la définition d'une politique environnementale, qui doit permettre d'établir une feuille de route transversale en matière de protection de l'environnement. Des bureaux spécialisés seront mandatés pour appuyer et soutenir l'administration sur des thématiques spécifiques. Cette feuille de route doit aussi permettre de répondre à plusieurs interventions parlementaires en cours de traitement.

Pour finir, un montant de CHF 20'000 est inscrit en réserve, afin de pouvoir répondre aux interventions parlementaires sur les sujets environnementaux.

7900. Aménagement

Le total des charges de l'aménagement s'élève à CHF 908'300, pour des produits se montant à CHF 98'100. Il en ressort un solde à charge des communes membres de CHF 810'200, représentant une hausse de CHF 55'900 (+ 7.41 %) par rapport au budget 2023.

7900.3000.17 : jetons et frais de la Commission qualité (-800 / -57.14%)

Une seule séance de Commission qualité est prévue en 2024, contre 2.5 en 2023.

7900.3010.11/12 : traitement du personnel (+15'900 / +7.55 %)

Le traitement du personnel de l'aménagement correspond à 2 EPT sous CDI pour 2024, contre du 1.8 EPT dans le budget 2023. Cette évolution reflète un changement de personnel au sein du département intervenu en juin de l'année dernière déjà.

Le Comité prévoit, d'autre part, le maintien d'une place de stage, pourvue à hauteur de 1 EPT annuel et affectée paritairement aux domaines de la mobilité et de l'aménagement.

7900.3130.55 : actions de sensibilisation (+ 3'500 / +14%)

La dotation inscrite à la rubrique des actions de sensibilisation sera dédiée à des actions dans le domaine *Nature & Paysage (NP)*, conformément aux fiches de mesures du *PA4*. Le montant a été réévalué à la hausse par rapport à 2023.

7900.3132.00 : honoraires et frais d'études (-60'000 / -80 %)

L'étude de base sur la capacité d'accueil visant à mettre en œuvre la mesure 4U.01 Monitoring du territoire du *PA4*, budgété pour CHF 60'000 l'année précédente, a été transférée au budget d'investissement en 2024.

Un montant de réserve pour d'éventuelles interventions parlementaires est en outre maintenu à CHF 15'000, de manière identique à ce qui prévalait lors des années précédentes.

7900.3632.73 : mesures hors-investissements (+166'700 / +97.60 %)

Pour rappel, seuls les objets dont les travaux ont déjà commencé lors de l'élaboration du budget ou ceux dont les travaux vont débuter d'ici la fin de l'année 2023 ont été pris en compte. L'expérience montre en effet qu'un décaissement effectif peut prendre plusieurs mois, en raison notamment du temps entre la fin des travaux et l'émission de la facture finale par les maîtres d'ouvrage. Or, c'est justement le décaissement qui est le moment déterminant pour l'inscription au budget de l'année correspondante de *l'Agglomération*.

Les objets à prévoir au titre de cette rubrique dans le domaine de l'aménagement sont détaillés dans le tableau suivant :

	Montant
Mesure PA4 4NP.10 : action "un arbre pour votre enfant" (plantation d'arbres)	9'000.00
Mesure PA4 4NP.01.01B : revitalisation des berges de la Sonnaz (Belfaux)	10'000.00
Mesure PA4 4NP.02 : gestion des néophytes (Belfaux)	3'500.00
Mesure PA4 4NP.02 : mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts (Fribourg)	3'500.00
Mesure PA4 4NP.04.01A : aménagement d'un espace naturel en lien avec la Sonnaz (Belfaux)	35'000.00
Mesure PA4 4NP.04.01C : création d'un sentier didactique sur la promenade du jardin des sculptures (Matran)	13'700.00
Mesure PA4 4NP.05.01D : amélioration du sentier du Lavapesson à Granges-Paccot	30'500.00
Mesure PA4 4NP.05.01E : amélioration du sentier de Chantemerle à Granges-Paccot	30'500.00
Mesure PA4 4NP.05.01F : amélioration du sentier Firmin-Jacquet à Granges-Paccot	30'500.00
Mesure PA4 4NP.11 : aménagement d'un nouvel espace vert à l'allée Le Corbusier à Givisiez	10'250.00
Mesure PA4 4NP.11 : biodiversité en milieu Bâti (Givisiez)	14'000.00
Mesure PA4 4NP.11 : plan d'entretien des espaces verts (Corminboeuf)	2'000.00
Mesure PA4 4NP.11 : projet Biodiversité "Clé des champs" (Corminboeuf)"	5'000.00
Mesure PA4 4NP.11 : valorisation des espaces libres en milieu bâti (projet ProNatura, volet I)	40'000.00
Mesure PA4 4NP.11 : valorisation des espaces libres en milieu bâti (projet ProNatura volet II)	10'000.00
Mesure PA4 4NP.12 : processus participatif - projet de réaménagement place Vignettaz-Daler (Fribourg)	25'000.00
Réalisation d'aménagements temporaires dans la continuité de la mise en œuvre de l'étude réseau espace vert de la mesure PA3 3NP.01	50'000.00
Charte biodiversité	15'000.00
TOTAL CHF (arrondi)	337'500.00

La mesure 4NP.10 du *PA4* s'inscrit dans la continuité de la mesure 3NP.15 du *PA3*, action "un arbre pour votre enfant". Mise en œuvre depuis 2019, elle rencontre un succès important auprès des *communes membres* et des familles. Elle encourage les communes à réaliser une plantation symbolisant

la naissance des enfants de l'année écoulée. Un événement à destination des familles est organisé autour de la plantation, afin de communiquer sur la démarche et de sensibiliser la population. Une signalétique spécifique (totem) est également installée lors de la plantation.

La mesure 4NP.01.01B du PA4 vise à revaloriser les berges de la Sonnaz en vue de renforcer leur caractère naturel et paysager, ainsi que d'augmenter l'attrait du site pour la détente et le délasserment pour la population. Elle s'inscrit en continuité de la mesure 4NP.04.01A (décrite ci-après).

L'objectif de la mesure 4NP.02 du PA4 est de soutenir les démarches de promotions de la biodiversité portées par les communes au sein de leurs espaces naturels. À travers cette mesure, l'*Agglomération* soutient les démarches qui visent à définir un plan d'action ou un programme d'entretien des espaces à destination de la biodiversité. Deux projets répondant à ces objectifs seront réalisés en 2024. La commune de Belfaux entend mettre en place un projet pilote de lutte contre les plantes invasives, respectivement la Ville de Fribourg entend définir un plan de gestion différenciée des espaces verts.

La mesure 4NP.04.01A du PA4 entend améliorer les qualités d'accueil de la population des berges de la Sonnaz, via la réalisation de structures adaptées tout en tenant compte de la sensibilité au dérangement humain. Elle s'inscrit en continuité de la mesure 4NP.01.01B (susmentionnée).

Issus de la mesure 4NP.04.01C du PA4, le projet de sentier didactique sur la promenade du jardin des sculptures s'inscrit dans la continuité du projet « Glâne de Hommes » réalisé en 2017. Ce dernier a permis de procéder à un aménagement paysager composé de buissons et d'arbres à haute tige à proximité immédiate de la Glâne, en bordure de zone industrielle. Le projet de sentier didactique poursuit l'objectif de valoriser cette plantation par la pose d'une quinzaine de panneaux pédagogiques et la création d'un sentier pédestre.

Les montants prévus pour les mesures 4NP.05.01D, E et F du PA4 sont voués à améliorer des cheminements de MD existants situés sur la commune de Granges-Paccot. Les interventions relatives à ces trois objets s'intègrent dans un concept d'ensemble permettant de valoriser et de relier par la MD un continuum naturel allant du secteur Chantemerle au secteur Grandfey. Les dotations prévues sont en accord avec les coûts inscrits dans la fiche de mesure 4NP.05.01.

Plusieurs projets sont prévus au titre de la mesure 4NP.11 du PA4. Ces différents projets ont pour visée de qualifier et favoriser la mise en réseau d'espaces résiduels inscrits sur les communes concernées (Corminboeuf et Givisiez). Ces interventions s'inscrivent en cohérence avec le réseau des espaces ouverts des communes et répondent aux objectifs de la mesure précitée du PA4, qui sont d'améliorer les qualités écosystémiques et d'accueil de la population à l'intérieur des tissus et/ou des franges bâties de l'*agglomération fribourgeoise* par une valorisation des espaces résiduels.

Le projet "valorisation des espaces libres en milieu bâti (volet I et II)", porté par l'Association ProNatura Fribourg, consiste à améliorer la biodiversité et la connectivité des espaces libres au sein de l'*agglomération fribourgeoise* par un soutien technique et financier à la réalisation de mesures concrètes (semis de prairies fleuries, plantations de haies vives, création de plans d'eau, etc.). Il s'inscrit dans les cadres objectifs de la mesure 4NP.11 du PA4.

Un montant a été inscrit, dans le présent message et au titre de la mesure 4NP.12 du PA4, en vue de soutenir la réalisation d'une démarche participative visant à définir le réaménagement de la place Vignettaz-Daler. Cette mesure entend promouvoir ce type de démarche dans les projets du domaine NP en apportant un soutien technique et financier aux *communes membres* dans le développement de leur projet.

Un montant de CHF 50'000 est prévu pour la réalisation d'aménagements temporaires dans la continuité de la mise en œuvre de l'étude Réseau espaces verts achevée en 2020. Ce montant vise à valoriser les parcs urbains de l'*agglomération fribourgeoise*, notamment sous l'angle de leur accessibilité, de leur accueil et de leur biodiversité. À la suite d'une démarche participative (rubrique 7900.5290.23 du budget d'investissement 2024), des réalisations concrètes, sous forme d'aménagements temporaires de l'espace public, seront ainsi financées par l'*Agglomération*.

Afin de pouvoir disposer d'un outil lui permettant de cadrer ses attentes relatives aux stratégies NP, notamment en matière de favorisation de la nature et de la biodiversité, de renforcement des corridors écologiques, ainsi qu'à la création de cheminements MD agréables, l'*Agglomération* établira une charte biodiversité en 2024. Cette dernière, formulée sous la forme d'un cahier des charges, sera mobilisée lors de l'établissement de préavis.

7900.4612.10 : dédommagements de l'ARS (+38'000 / + 126.67 %)

L'Agglomération effectue le suivi technique des travaux postérieurs à la consultation publique du PDR-Sarine dans le domaine de l'aménagement. À ce titre, elle devrait percevoir un montant forfaitaire de CHF 15'000 de la part de cette organisation.

Une compensation financière spécifique de CHF 53'000 est également attendue en lien avec des inventaires dans le domaine des infrastructures touristiques et sportives du district de la Sarine. Ce travail donnera lieu à l'engagement d'une force de travail spécifiquement dédiée (stagiaire).

8. Economie et tourisme

8406. Promotion touristique

Le total des charges de la promotion touristique s'élève à CHF 640'000 pour des produits se montant à CHF 11'000. Il en ressort un solde à charge des *communes membres* de CHF 629'00, représentant une diminution de CHF 31'000 (-4.7 %) par rapport au budget 2023.

Cette dépense porte uniquement sur la participation de l'Agglomération aux coûts de fonctionnement de Fribourg Tourisme et Région (FTR).

8406.3132.00 : honoraires et frais d'études (-20'000 / -100 %)

Les études en lien avec le développement de l'offre touristique régionale sont dorénavant prises en charge par les associations de district, rendant superflu la budgétisation de montants à ce titre au niveau de l'Agglomération. Ce changement de paradigme s'explique par un transfert de compétence probable dans le domaine touristique à l'horizon 2025 (voir à ce propos la rubrique suivante).

8406.3612.26 : contributions à FTR (identique à 2023)

Le contrat de prestations, par lequel l'Agglomération confie depuis 2009 à FTR les activités de Promotion touristique, a été renouvelé au 1^{er} janvier 2022 pour une période de trois ans, jusqu'au 31 décembre 2024. Dans le cadre de ce renouvellement, une adaptation à la hausse de la participation annuelle de l'Agglomération aux coûts de fonctionnement de cette structure à hauteur de CHF 50'000 a été convenue. Le montant budgété s'inscrit donc en continuité par rapport à l'exercice précédent.

Conformément aux *Statuts*, la participation financière de Düdingen aux coûts de fonctionnement est, du point de vue des Promotions économique et touristique, influencée par sa participation financière à l'association régionale des communes Region Sense. Les montants versés à cet organisme sont déduits des parts de Düdingen et les frais relatifs à ces deux domaines sont répartis entre l'ensemble des *communes membres* selon la répartition prévue dans la *Clé Agglo* statutaire. Ce mécanisme induit un impact sur la participation financière relative de chaque commune et a également une influence sur la répartition des coûts, telle que présentée dans la *Clé Agglo* effective. Il est renvoyé à ce titre au tableau figurant en page 19.

La nouvelle *loi cantonale sur le tourisme - RSF 951.1 - (LT)* est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. De manière générale, cette dernière préconise que les *Offices régionaux du tourisme (ORT)* soient organisés au niveau de régions, correspondant aux districts. Le modèle de financement actuel est toutefois maintenu jusqu'à ce qu'une réorganisation correspondante soit effectuée à l'échelle du district de la Sarine. La date de validité du nouveau contrat, fixée au 31 décembre 2024, a été définie en tant que limite temporelle.

8406.4612.10 : dédommagements de l'ARS (+11'000 / nouveau)

Une compensation financière de la part de l'ARS est à prévoir en 2024, dans le cadre de la définition d'une stratégie touristique régionale, qui fait l'objet d'un suivi au niveau du personnel administratif de l'Agglomération.

8500. Promotion économique

Le total des charges de la Promotion économique s'élève à CHF 247'700, pour des produits se montant à CHF 26'600. Il en ressort un solde à charge des *communes membres* de CHF 221'100, représentant une diminution de CHF 132'500 (-37.47 %) par rapport au budget 2023.

8500.3010.11/12 : traitement du personnel (+3'400 / +2.51 %)

8500.3010.12 : Personnel auxiliaire (-25'200 / 100%)

Le traitement du personnel de la promotion économique correspond à un taux d'activité inchangé de 1 EPT sous CDI. La place de stage à raison de 0.6 EPT, en revanche, a été supprimée.

8500.3132.00 : honoraires et frais d'études (-40'000 / -66.7 %)

Le montant prévu au titre des honoraires et frais d'études de la Promotion économique porte sur une dotation de CHF 20'000 pour la réalisation d'études ciblées sur certaines zones d'activités identifiées dans le projet d'agglomération. Ces sites doivent en effet être mis en valeur pour attirer des entreprises ou permettre le développement de celles qui sont déjà présentes.

Le budget de l'exercice précédent comprenait CHF 20'000 pour la définition d'un système de gouvernance régionale à l'échelle du district, et CHF 20'000 pour une mise à jour de l'étude sur le marché immobilier. Ces deux montants n'ont plus lieu d'être en 2024. L'étude sur le marché immobilier est réalisée de manière bisannuelle et la définition d'un nouveau système de gouvernance en matière de zones d'activités dans le district de la Sarine repris par l'ARS.

8500.3132.34 : traductions (-1'000 / -25 %)

La baisse est motivée par une observation empirique au cours des dernières années concernant les frais effectifs de traduction dédiés à la Promotion économique.

8500.3130.55 : actions de Promotion économique (-85'000 / -77.27 %)

Le montant prévu au titre des actions de promotion économique pour l'année 2024 porte sur les activités suivantes :

	Montant
<i>Trophées PME</i>	0
Ateliers avec des entreprises, événements thématiques	3'000
Participation à des projets particuliers (soutien à <i>Fri Up</i>)	5'000
Soutien à d'autres projets d'entrepreneuriat	16'000
Forum de logistique urbaine / mandat d'approfondissement dans le domaine de la logistique urbaine (CHF 2'000 paritairement répartis entre la Mobilité et la Promotion économique (voir aussi rubrique 6340.3130.55))	1'000
TOTAL CHF	25'000

Le concours *Trophées PME* est une manifestation bisannuelle, dont la prochaine édition aura lieu en 2025. Aucun montant n'est donc reporté au budget 2024, car aucune manifestation ne sera organisée durant cet exercice.

Un montant est prévu pour l'organisation d'une rencontre annuelle des entreprises sous la forme d'une conférence thématique. Cette manifestation permet un échange des entreprises à la fois entre elles et avec les représentant-e-s politiques. Le montant est diminué de CHF 7'000 par rapport à l'année précédente sur la base d'un retour d'expérience.

Une dotation de CHF 16'000 est attribuée pour d'autres projets d'entrepreneuriat.

La rubrique inclut, par ailleurs, la cotisation annuelle de l'*Agglomération à Fri Up*, organisme cantonal chargé de soutien aux entreprises start-up. Le montant reste inchangé par rapport à 2023.

Enfin, l'organisation d'un forum de logistique urbaine vise à réunir les acteurs privés et publics du domaine. Cette rencontre est une opportunité de les sensibiliser aux résultats d'une étude sur la logistique urbaine menée par l'*Agglomération*.

Pour résumer, la diminution du budget dédié aux actions de Promotion économique est majoritairement expliquée la prochaine édition des *Trophées PME* qui se déroulera l'année suivante, ainsi qu'un montant de financement revu à la baisse pour l'organisation des rencontres annuelle des entreprises

8500.4612.10 : dédommagements de l'ARS (+4'300 / 64.18%)

Une compensation financière de la part de l'ARS est à prévoir en 2024, dans le cadre d'un projet pilote, ainsi que la mise à jour de l'inventaire *SyZACT*, qui répertorie l'ensemble des terrains disponibles dans les zones d'activités du district de la Sarine.

8500.4635.00 : participation d'institutions privées (-23'000 / -100 %)

Cette rubrique reflète le subventionnement des acteurs privés du concours *Trophées PME*. L'évènement n'ayant pas lieu sur 2024, aucun financement n'est à prévoir.

9. Finances

9950. Participation des communes membres

Sans tenir compte du financement des *TP* et des *VLS*, la participation totale des *communes membres* au budget de fonctionnement 2024 de l'*Agglomération* se monte à CHF 8'039'200, correspondant à une hausse de CHF 53'400 (+ 0.67 %) en comparaison du budget 2023.

Les participations financières des *communes membres* sont détaillées dans l'annexe 2. Le tableau suivant présente une synthèse, ventilée par rubriques comptables, des charges, des produits (hors participation des *communes membres*) et de la sous-couverture qui en résulte :

	Charges	Produits	Sous-couverture à charge des communes membres
0. Administration	1'469'300	96'700	1'372'600
3. Culture	2'767'300	89'500	2'677'800
6. Mobilité	18'280'200	625'100	17'655'100
7690 Protection de l'environnement	289'900	0	289'900
7900 Aménagement	908'300	98'100	810'200
8406 Promotion touristique	640'000	11'000	629'000
8500 Promotion économique	247'700	26'600	221'100
9. Finances (hors-participations communales)	262'800	242'000	20'800
TOTAL CHF	24'865'500	1'189'000	23'676'500

Conformément aux *Statuts*, la participation financière de Düdingen aux coûts de fonctionnement est, du point de vue des Promotions économique et touristique, influencée par sa participation financière à l'association de communes Region Sense. Ce financement a, en effet, déduit des parts de la commune pour ces domaines et réparti entre l'ensemble des *communes membres* selon la *Clé Agglo 2024*. Or, ce mécanisme présente un impact sur la participation relative de chaque commune, et exerce donc une influence sur la répartition, telle que définie à la base par la *Clé Agglo* statutaire.

Les tableaux suivants font état des montants à la charge des communes pour les Promotions touristique et économique :

Communes	Clé agglo 2024	Promotion touristique			Promotion économique		
		Montant CHF	Autre participation CHF	Total CHF	Montant CHF	Autre participation CHF	Total CHF
Avry	2.29%	14'966		14'966	5'838		5'838
Belfaux	4.02%	26'310		26'310	10'264		10'264
Corminboeuf	3.44%	22'524		22'524	8'787		8'787
Düdingen	10.27%	67'265	-25'740	41'525	26'241	-34'320	-8'079
Fribourg	44.97%	294'423		294'423	114'857		114'857
Givisiez	3.80%	24'868		24'868	9'701		9'701
Granges-Paccot	4.59%	30'081		30'081	11'735		11'735
Marly	9.94%	65'062		65'062	25'381		25'381
Matran	1.96%	12'834		12'834	5'007		5'007
Villars-sur-Glâne	14.72%	96'406		96'406	37'609		37'609
Total	100 %	654'740	-25'740	629'000	255'420	-34'320	221'100

III. Budget d'investissement 2024 : commentaires

Généralités

Le budget d'investissement comprend l'ensemble des investissements, qui sont liés à un versement effectif de la subvention par l'*Agglomération* au maître d'ouvrage en cours d'année 2024. Compte tenu des délais importants entre la fin des travaux et l'émission de la facture finale, cela concerne essentiellement les mesures, dont les travaux ont déjà été réalisés ou seront réalisés fin 2023. Les explications, sur lesquelles porte la présente section, se limitent en revanche aux seuls investissements devant encore faire l'objet d'un message au *Conseil*.

Le budget d'investissement exclut désormais toute mesure représentant une dépense nette à charge de l'*Agglomération* inférieure à CHF 50'000. Pour mémoire, afin d'éviter que le *Conseil* ne doive se prononcer sur des crédits d'investissements de moindre importance, il a été jugé approprié que de tels objets soient dorénavant inscrits au budget de fonctionnement, par le truchement des rubriques de mesures hors-investissement (6340/7690/7900.3632.73), respectivement des honoraires et frais d'études (6220/6340/7900.3132.00).

Un effort conséquent de coordination est entrepris depuis plusieurs années auprès des *communes membres*, afin de favoriser la réalisation des mesures du projet d'agglomération. Si le volume des investissements financés annuellement est aujourd'hui en nette augmentation, l'*Agglomération* reste inévitablement tributaire de la planification effective desdites communes.

Dans ce cadre, il importe de rappeler que le début des travaux devait théoriquement intervenir au plus tard en 2018 pour l'ensemble des mesures de priorité A du *Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg (PA2)*. Toutefois, cette échéance n'est pas une condition rédhibitoire à l'obtention d'un cofinancement fédéral des projets concernés, un délai de grâce en la matière s'étendant à 2027 (extinction du fonds d'infrastructure). L'échéance imposée par la Confédération pour les mesures du *PA3* apparaît toutefois plus contraignante, étant donné qu'elle s'élève à une durée de six ans et trois mois, à compter de l'arrêté fédéral. Le même cadre juridique s'applique pour les mesures du *PA4*.

Enfin, il est rappelé que les montants prévus, pour les mesures dont le coût total a été chiffré dans les *PA2*, *PA3* et *PA4*, sont ajustés en fonction d'une estimation du renchérissement et de la TVA, en accord avec la pratique fédérale en la matière. Aussi, sauf mention contraire, les montants évoqués au présent message sont à considérer comme majorés de la TVA et sont indexés à l'*indice suisse des prix de la construction, Espace Mittelland, génie civil (IPC)*. Au vu de l'inflation actuelle, il peut en résulter une différence substantielle, notamment pour les mesures reportées du budget de l'exercice précédent. Ce principe vaut tant pour dépenses à charge que pour les recettes correspondantes. Les subventionnements à percevoir dans le cadre de l'aide cantonale aux investissements des communautés régionales de transport font toutefois figure d'exception à ce principe : leur versement n'est pas majoré de la TVA et, fixés conventionnellement, aucune indexation à l'évolution des coûts intervenue d'ici la réalisation des projets concernés ne leur est applicable.

Il est à noter que les mesures *NP* ne font pas l'objet de l'Accord sur les prestations, signé avec la Confédération, qui ne concerne que les mesures infrastructurelles du domaine de la mobilité. Certaines des mesures *NP* font néanmoins l'objet d'un subventionnement fédéral par le truchement de la Convention-programme « Paysage ». En effet, la Confédération, via l'État de Fribourg, octroie une aide financière destinée à financer des mesures de valorisation de la biodiversité et de la qualité du paysage dans les agglomérations. Le montant de la subvention mis à disposition par la Confédération s'élève à CHF 125'000 pour la période 2020-2024.

Conformément aux principes du *MCH2*, les subventions d'investissement redistribuées sont présentées dans le budget d'investissement. Le montant total de ces dernières peut s'écarter des recettes prévues dans la mesure où, pour certains projets, l'*Agglomération* a déjà perçu une partie de la subvention fédérale ou cantonale correspondante durant un exercice comptable précédent.

De ce fait, les dépenses d'investissement sont réparties sur deux types de rubriques, afin d'isoler les parts à charge nette de l'*Agglomération* et les parts subventionnées. Ainsi, les rubriques 6340/7900.5290/5620.XXX, présentent les dépenses d'investissement nettes, c'est-à-dire à charge de l'*Agglomération* et les rubriques 6340/7900.5720.XXX présentent les dépenses d'investissements subventionnées par la Confédération et/ou l'État de Fribourg.

6. Mobilité

Le total net des investissements budgétés pour la partie Mobilité est évalué par le *Comité* à CHF 4'646'500 et se décompose comme suit :

	Montants
Projets votés	4'697'300
- Mesures de projet d'agglomération	4'152'300
- Études	545'000
Projets devant faire l'objet d'un message	5'134'000
- Mesures de projet d'agglomération	5'014'000
- Mesures hors-projet d'agglomération	120'000
Subventions reçues	- 5'184'800
- Subventions fédérales	- 4'736'000
- Subventions cantonales	- 448'800
TOTAL CHF (dépenses nettes d'investissement)	4'646'500

Généralités relatives aux recettes d'investissement

Des conventions ont été conclues en 2016, 2017, 2018, 2020, 2021, 2022 et en 2023 entre le *Comité* et la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement de l'État de Fribourg (DIME) concernant des subventionnements dans le cadre de l'aide aux investissements des communautés régionales de transport (CrT), au titre de l'article 30 alinéa 3 de la loi cantonale du 1^{er} janvier 2016 sur les transports (LTr). Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle *LMob*, c'est désormais l'article 177 alinéa 2 qui fait foi en la matière. Les montants de cette aide ne sont pas garantis et constituent au maximum 50 % des dépenses nettes de l'*Agglomération* pour les mesures éligibles, après déduction du cofinancement fédéral.

Le fonds initialement constitué à cet effet (un crédit de 4 millions de francs pour la période 2015-2018) étant à-présent soldé, ce dispositif a été reconduit sur la période 2020-2024, à la suite d'une interruption en 2019.

634 Planification générale des transports

6340.5620.226 : équipement borne de recharge P+R

Ce projet consiste à équiper progressivement les *P+R* exploités par l'*Agglomération* avec des bornes de recharge pour les véhicules électriques en fonction des besoins et de l'évolution de ce type de motorisation.

Pour débiter, l'installation de 3-5 places par site *P+R* est envisagée. Les détails techniques exacts des bornes à choisir restent à déterminer afin de correspondre au mieux aux besoins des utilisateurs et aux objectifs de l'*Agglomération*. Une première évaluation globale des coûts a pu être effectuée sur la base des prix du marché de ces équipements.

6340.5620/5720/6700.42 : sous-mesure PA2 11.10-01 : réalisation de voies bus continues en entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Pérolles (direction gare) : partie 1 / tronçon Marly

Cette mesure vise une refonte complète de l'espace routier qui permet notamment d'améliorer significativement les conditions de circulation des *TP* sur l'axe Marly-Fribourg. Elle porte notamment sur la réalisation de voies de bus de part et d'autre du pont de Pérolles, un déplacement des arrêts en encoche sur chaussée, ainsi que la réalisation d'un giratoire au carrefour des Rittes et d'un couloir d'approche réservé aux bus au carrefour entre la route de Fribourg et la route du Centre. Le montant inscrit au présent budget porte sur la partie du projet relative au tronçon situé dans la commune de Marly qui a déjà été réalisé. Pour cet objet, la dépense brute à charge de l'*Agglomération* s'élève à CHF 1'157'000. En tenant compte d'un cofinancement fédéral de CHF 852'000, la dépense nette à prévoir est évaluée à un montant de CHF 305'000.

La seconde étape, relevant de la Ville de Fribourg et vouée à être réalisée ultérieurement, est exclue du présent budget.

6340.5620/5720/6700.48 : mesure PA2 22.03: aménagement de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section Est

Cette mesure consiste à prévoir, dans le cadre du réaménagement général de la route de la Fonderie, des bandes cyclables sur la section Est. La réalisation du projet a été achevée en 2022. La subvention par l'*Agglomération* de cet objet représente une dépense brute de CHF 224'000. Agrémentée d'un cofinancement fédéral de CHF 161'000, il en ressort une dépense nette de CHF 63'000.

6340.5620/5720/6700.56 : mesure PA2 42.01: aménagement d'un couloir de bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section Ouest

Cette mesure vise à un réaménagement de l'espace routier qui permet notamment d'améliorer les conditions de circulation des *TP* et *MD* sur la section Ouest de la route de la Fonderie par la création d'une voie de bus et de bandes cyclables. La mise en service de cet aménagement a déjà eu lieu. Son coût, initialement estimé au PA2 à CHF 1'006'000 (valeur octobre 2011, HT), doit donner lieu à une subvention de cet ouvrage à charge de l'*Agglomération* de CHF 559'000. Compte tenu d'un cofinancement fédéral attendu de CHF 409'000, la dépense nette à prévoir s'élève à CHF 150'000.

6340.5620.103 : mesure PA2 43.18 : réaménagement Haslerastrasse

Cette mesure a pour but de faire respecter la hiérarchie du réseau routier et d'améliorer les conditions de déplacement, en particulier des modes doux dans ce secteur résidentiel. En effet, ce secteur souffrait de certains reports de trafic lié à la saturation de l'axe principal de la Hauptstrasse. Une zone 30km/h y a été aménagée. Le cofinancement maximal de cette mesure est estimé à CHF 68'000.

6340.5620.148 : mesure PA3 3M.02.01 : requalification de l'axe de Marly - secteur Marly

Cette mesure vise principalement à améliorer les conditions de circulation des *TP* sur la pénétrante Marly-Fribourg, à améliorer le confort et la sécurité de la *MD*, ainsi qu'à augmenter la qualité de l'espace public le long de cet axe. Pour ce faire, cette mesure prévoit notamment de créer des voies de bus en élargissant la chaussée, de réaménager les arrêts de bus et de mettre en place des infrastructures adaptées au trafic cycliste et piéton. La dépense brute à charge de l'*Agglomération* s'élève à CHF 282'000. En tenant compte d'un cofinancement cantonal de CHF 51'500, la dépense nette à prévoir est évaluée à un montant de CHF 230'500.

7690. Protection de l'environnement

Le total net des investissements budgétés pour la partie Protection de l'environnement est évalué par le *Comité* à CHF 70'000 et concerne un projet de tableau de bord pour l'énergie. Ce projet sera réalisé dans la continuité du plan régional des énergies, dont la mise à jour est budgétée dans la partie fonctionnement du présent budget, dans le but de piloter et suivre la mise en œuvre des objectifs énergétiques. Il comporte une partie conceptuelle pour un montant de CHF 40'000 ainsi qu'une partie de déploiement de la solution informatique de CHF 30'000. Cette mesure ne fait pas partie d'un projet d'agglomération et sera financée entièrement par l'*Agglomération* (sous réserve de l'octroi d'une subvention de la Confédération dans le cadre d'un programme spécifique dédié à l'énergie).

7900. Aménagement

Le total net des investissements budgétés pour la partie aménagement est évalué par le *Comité* à CHF 1'903'100 et se décompose comme suit :

	Montants
Projets votés	1'487'500
- Mesures de projet d'agglomération	842'500
- Études	645'000
Projets devant faire l'objet d'un message	520'400
- Mesures de projet d'agglomération	370'400
- Études	150'000
Subventions reçues	- 104'800
- Subventions fédérales	- 104'800
TOTAL CHF (dépenses nettes d'investissement)	1'903'100

7900.5620/5720/6700.22 : mesure 3NP.03 / Plantation d'arbres le long des axes structurants / secteur pont de Pérolles jusqu'au giratoire Grand-Pré

La mesure 3NP.03 du PA3 concerne l'amélioration de la qualité paysagère et écologique le long des voies de communication. Dans ce sens, la commune de Marly a réalisé entre 2020 et 2021 un projet de végétalisation de l'axe routier situé entre le secteur du pont de Pérolles et le giratoire Grand-Pré. Cet objet est devisé à CHF 482'100 (valeur avril 2016, HT). Le taux de subventionnement pour cette catégorie de mesures étant fixé à 50 % du coût effectif, la part brute à charge de l'*Agglomération* s'élève à CHF 270'400 (valeur avril 2021, TTC). Par ailleurs, l'*Agglomération* devrait bénéficier d'un subventionnement fédéral estimé à CHF 104'800 pour cet objet, au titre du fonds « convention programme paysage ».

7900.5290.23 : mise en œuvre de l'étude Réseau espace vert (dans la continuité de la mesure 3NP.01)

Un montant de CHF 100'000 est prévu pour la mise en œuvre de l'étude Réseau espaces verts achevée en 2020. En se basant sur les résultats de ladite étude, ce montant vise à valoriser les parcs urbains de l'*agglomération fribourgeoise*, notamment sous l'angle de leur accessibilité, de leur accueil et de leur biodiversité. À la suite d'une démarche participative, des réalisations concrètes sous forme d'aménagements temporaires de l'espace public seront ainsi financées par l'*Agglomération*. Le message relatif à ce projet est soumis à la séance du *Conseil* du 12 octobre 2023.

7900.5290.25 : soutien au processus de développement des sites stratégiques d'agglomération via la mesure 4U.05

Le *PA4* introduit un nouveau processus d'accompagnement du développement des sites stratégiques d'agglomération appelés à jouer un rôle moteur et exemplaire pour le développement vers l'intérieur. Dans ce cadre, un processus dénommé « Feuille de route » a été élaboré et validé par le *Comité* dans le courant de l'année 2022. La mesure 4U.05 permet d'apporter un soutien technique et financier aux communes, lors de réflexions préliminaires en matière d'aménagement du territoire, afin de mettre en œuvre le processus Feuille de route et de garantir une haute qualité de développement urbanistique. Dans la visée d'accompagner les premières démarches issues de la Feuille de route portées par l'*Agglomération* et ses *communes membres*, le *Conseil* a libéré un montant de CHF 300'000 à sa séance du 10 novembre 2022. Grâce à ce montant, trois processus de Feuille de route ont déjà été initiés et sont en cours de réalisation. Un premier concerne le secteur de Torry Est et vise à clarifier le développement du parc d'agglomération devant prendre place sur ladite colline, en coordination avec le projet de développement urbain de Torry Est. Le second concerne le pôle Jura-Chassotte et le besoin de définir une vision d'ensemble multithématique de son développement. Finalement, la Feuille de route NOA (Nord-Ouest de l'agglomération) entend coordonner le développement de la *TransAgglo* et son planning en lien avec les développements urbains proxémiques du secteur. Un montant de CHF 150'000 est inscrit au budget 2024 pour poursuivre le processus selon les besoins de coordination identifiés et conformément au montant prévu par la mesure. Le montant inscrit doit encore faire l'objet d'un message.

7900.5620.30 : mesure 4NP.04.01E : renouvellement des aménagements du site d'accueil « au Bois de mon Cœur » et des boucles pédagogiques à Villars-sur-Glâne

La mesure 4NP.04.01E concerne le renouvellement des boucles pédagogiques « Au Bois de mon Cœur » dans un souci d'amélioration de leurs qualités d'accueil de la population, de renforcement de leur valeur naturelle et écosystémique et de renforcement de leur aspect pédagogique et formateur. Un montant de CHF 400'000 (valeur avril 2021, TTC) est inscrit dans le *PA4* pour la réalisation de cette mesure. Le taux de subventionnement pour cette catégorie de mesures étant fixé à 50 % du coût effectif, la part brute à charge de l'*Agglomération* s'élève à CHF 150'000 (valeur avril 2021, TTC). Le message relatif à cette mesure est soumis à la séance du *Conseil* du 12 octobre 2023.

7900.5620.31 : mesure 4NP.07 : projet de requalification paysagère de la placette Joseph-Piller à Fribourg

L'objectif de la mesure 4NP.07 est de valoriser la qualité paysagère et naturelle des axes de *MD*, des boulevards urbains et de l'espace rue via l'arborisation, la végétalisation et la mise à disposition de la population de microstructures d'accueil. Cette mesure repose sur une base incitative, les projets, non identifiés, peuvent survenir au gré des opportunités. La Ville de Fribourg a déposé une demande de subventionnement pour son projet de réaménagement paysager et en faveur de la biodiversité de la placette Joseph-Piller. Ce projet est budgétisé à CHF 750'000 (valeur avril 2023, TTC). Le taux de subventionnement pour cette catégorie de mesures est fixé à 50 % du coût effectif, avec un plafond par projet à CHF 100'000 par projet. La part brute à charge de l'*Agglomération* s'élève donc à CHF 100'000. Ce montant doit encore faire l'objet d'un message.

IV. Proposition à l'attention du Conseil d'agglomération

Le Comité propose, au Conseil, d'adopter le budget de fonctionnement, ainsi que le budget d'investissement de l'Agglomération, pour l'exercice 2024, selon les projets d'arrêté annexés.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération, l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom du Comité d'agglomération
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président



René Schneuwly

Le Secrétaire général



Félicien Frossard

FONCTIONNEMENT	LAUFENDE RECHNUNG	Budget / Voranschlag	2024	Budget / Voranschlag	2023
		Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
Récapitulation du budget de fonctionnement	Rekapitulation der Laufenden Rechnung				
Total Charges	Total Aufwand	24 865 500		41 205 000	
Total Produits	Total Ertrag		24 865 500		41 205 000
Solde	Total	0	0	0	0
0 Administration générale	Allgemeine Verwaltung				
Charges	Aufwand	1 469 300		1 381 400	
Produits	Ertrag		96 700		175 000
Solde	Saldo		1 372 600		1 206 400
3 Culture	Kultur				
Charges	Aufwand	2 767 300		2 712 100	
Produits	Ertrag		89 500		32 500
Solde	Saldo		2 677 800		2 679 600
6 Mobilité	Mobilität				
Charges	Aufwand	18 280 200		34 649 500	
Produits	Ertrag		625 100		18 794 500
Solde	Saldo		17 655 100		15 855 000
7 Aménagement et protection de l'environnement	Raumordnung und Umweltschutz				
Charges	Aufwand	1 198 200		1 115 600	
Produits	Ertrag		98 100		110 800
Solde	Saldo		1 100 100		1 004 800
8 Economie et tourisme	Wirtschaft und Tourismus				
Charges	Aufwand	887 700		1 083 800	
Produits	Ertrag		37 600		70 200
Solde	Saldo		850 100		101 360
9 Finances	Finanzen				
Charges	Aufwand	262 800		262 600	
Produits	Ertrag		23 918 500		22 022 000
Solde	Saldo		-23 655 700		-21 759 400

FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG		Budget / Voranschlag	2024	Budget / Voranschlag	2023
				Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
0	Administration générale	Allgemeine Verwaltung					
	Total charges	Total Aufwand		1 469 300		1 381 400	
	Total produits	Total Ertrag			96 700		175 000
	TOTAL	TOTAL			1 372 600		1 206 400
01	Législatif et exécutif	Legislative und Exekutive					
011	Législatif	Legislative					
0110	Législatif	Legislative					
0110.3000.13	Traitement et jetons du Conseil d'agglomération	Lohn und Sitzungsgelder des Agglomerationsrates		26 600		26 600	
0110.3000.14	Jetons et frais de la Commission financière	Sitzungsgelder und Auslagen der Finanzkommission		9 100		6 400	
0110.3000.15	Jetons et frais de la CAME	Sitzungsgelder und Auslagen der KRMU		8 700		5 400	
0110.3000.16	Jetons et frais du Bureau du Conseil	Sitzungsgelder und Auslagen des Ratsbüros		8 200		8 200	
0110.3050.81	Cotisations aux assurances sociales, AVS, AI, APG, AC	Sozialversicherungsbeiträge AHV, IV, EO, ALV		425		425	
0110.3054.85	Cotisations pour allocations familiales	Beiträge an Familienzulagen		75		75	
0110.3102.31	Frais de publications	Veröffentlichungen		4 100		3 300	
0110.3132.41	Honoraires de l'organe de révision	Honorar der Revisionsorgans		7 900		7 900	
0110.3130.45	Prestations de tiers	Dienstleistungen Dritter		17 000		2 000	
0110.3170.32	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen		11 600		21 000	
	TOTAL	TOTAL		93 700	0	81 300	0
012	Exécutif	Exekutive					
0120	Exécutif	Exekutive					
0120.3000.18	Traitement et jetons du Comité d'agglomération	Lohn und Sitzungsgelder des Agglomerationsvorstands		115 000		115 000	
0120.3050.81	Cotisations aux assurances sociales, AVS, AI, APG, AC	Sozialversicherungsbeiträge AHV, IV, EO, ALV		8 000		8 000	
0120.3054.85	Cotisations pour allocations familiales	Beiträge an Familienzulagen		2 000		2 000	
0120.3170.32	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen		7 000		5 000	
	TOTAL	TOTAL		132 000	0	130 000	0
02	Services généraux	Allgemeine Dienste					
021	Administration des finances	Finanzverwaltung					
0210	Administration des finances	Finanzverwaltung					
0210.3010.11	Traitement du personnel administratif	Lohn des Verwaltungspersonals		145 400		141 300	
0210.3040.85	Allocations familiales/employeurs	Familien-/Arbeitgeberzulagen		1 500			
0210.3010.12	Personnel auxiliaire	Hilfspersonal					
0210.3050.81	Cotisations aux assurances sociales, AVS, AI, APG, AC	Sozialversicherungsbeiträge AHV, IV, EO, ALV		9 700		18 500	
0210.3052.82	Cotisations aux caisses de prévoyance	Beiträge an Pensionskassen		15 700		25 400	
0210.3053.83	Cotisations aux assurances accidents	Beiträge an Unfallversicherungen		1 300		2 000	
0210.3054.85	Cotisations pour allocations familiales	Beiträge an Familienzulagen		4 000		3 900	
0210.3055.84	Cotisations aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	Beiträge an Krankentaggeldversicherungen		500		1 000	
0210.4260.81	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/APG/AC)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV, IV, EO, ALV)					9 000
0210.4260.82	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)					10 100
0210.4260.83	Retenues sociales sur les salaires (Ass. accidents)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Unfallversicherungen)					700
0210.4260.84	Retenues sociales sur les salaires (Ass. Indemnités journalières en cas de maladie)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Krankentaggeldversicherungen)					500
0210.4612.10	Participation Coriolis Infrastructures	Beteiligung Coriolis Infrastrukturen			1 300		
	TOTAL	TOTAL		178 100	1 300	192 100	20 300
022	Services généraux	Allgemeine Dienste					
0220	Services généraux	Allgemeine Dienste					
0220.3010.11	Traitement du personnel administratif	Lohn des Verwaltungspersonals		499 500		403 600	
0220.3040.85	Allocations familiales/employeurs	Familien-/Arbeitgeberzulagen		5 700		5 400	
0220.3010.12	Personnel auxiliaire	Hilfspersonal		42 000		16 800	
0220.3050.81	Cotisations aux assurances sociales, AVS, AI, APG, AC	Sozialversicherungsbeiträge AHV, IV, EO, ALV		36 100		54 800	
0220.3052.82	Cotisations aux caisses de prévoyance	Beiträge an Pensionskassen		56 900		72 200	
0220.3053.83	Cotisations aux assurances accidents	Beiträge an Unfallversicherungen		4 500		5 700	
0220.3054.85	Cotisations pour allocations familiales	Beiträge an Familienzulagen		14 800		11 500	
0220.3055.84	Cotisations aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	Beiträge an Krankentaggeldversicherungen		2 500		3 800	

FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG		Budget / Voranschlag	2024	Budget / Voranschlag	2023
				Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
0220.3090.51	Formation et perfectionnement du personnel	Aus- und Weiterbildung des Personals	17 000		13 000		
0220.3091.10	Recrutement du personnel	Personalwerbung	12 000		8 000		
0220.3099.10	Autres charges du personnel	Übriger Personalaufwand	2 000		1 000		
0220.3100.61	Matériel de bureau	Büromaterial	9 600		5 400		
0220.3102.31	Frais de publication	Veröffentlichungen	8 500		11 300		
0220.3103.65	Imprimés et publications	Drucksachen und Publikationen	1 800		1 800		
0220.3110.61	Equipements	Anlagen	5 000		5 000		
0220.3110.62	Mobilier	Möbiliar	3 000		3 000		
0220.3113.33	Matériel informatique	Hardware	15 000		15 000		
0220.3118.33	Acquisition de logiciels et de licences	Anschaffung von Software und Lizenzen	23 200		15 000		
0220.3120.64	Electricité	Elektrizität	4 000		6 100		
0220.3130.00	Prestations de tiers	Dienstleistungen Dritter	37 000		33 500		
0220.3132.00	Honoraires et frais d'études	Honorare und Studienkosten	25 000		25 000		
0220.3130.33	Frais internet	Internetkosten	4 000		27 000		
0220.3132.34	Traductions	Übersetzungen	35 000		40 000		
0220.3133.33	Charges d'utilisation pour l'informatique	Informatik-Nutzungsaufwand	9 000		10 000		
0220.3134.60	Assurances diverses, RC, chose, etc.	Verschiedene Versicherungen, Haftpflicht, Sachversicherungen usw.	3 900		3 900		
0220.3150.63	Entretien des locaux	Unterhalt der Räumlichkeiten	16 300		16 300		
0220.3150.64	Entretien mobilier de bureau	Unterhalt Büromöbiliar	6 000		6 000		
0220.3153.33	Maintenance informatique	Informatik-Unterhalt	27 000		24 000		
0220.3160.63	Loyer	Miete	104 200		98 900		
0220.3161.61	Location d'équipements	Mieten von Anlagen	25 000		25 000		
0220.3170.32	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen	5 000		5 000		
0220.3600.00	Emoluments administratifs	Gebühren für Amtshandlungen	5 000		5 000		
0220.4260.81	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/APG/AC)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV, IV, EO, ALV)				26 800	
0220.4260.82	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)				28 900	
0220.4260.83	Retenues sociales sur les salaires (Ass. accidents)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Unfallversicherungen)				2 300	
0220.4260.84	Retenues sociales sur les salaires (Ass. Indemnités journalières en cas de maladie)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Krankentaggeldversicherungen)				1 900	
0220.4612.10	Dédommagements de l'Association régionale de la Sarine ARS	Entschädigungen vom Regionalverband Saane ARS		95 400		94 800	
	TOTAL	TOTAL	1 065 500	95 400	978 000	154 700	
3	Culture	Kultur					
	Total charges	Total Aufwand	2 767 300		2 712 100		
	Total produits	Total Ertrag		89 500		32 500	
	TOTAL	TOTAL		2 677 800		2 679 600	
32	Culture	Kultur					
329	Culture	Kultur					
3290	Administration	Verwaltung					
3290.3010.11	Traitement du personnel administratif	Lohn des Verwaltungspersonals	207 000		131 100		
3290.3010.12	Personnel auxiliaire	Hilfspersonal	42 000		42 000		
3290.3050.81	Cotisations aux assurances sociales, AVS,	Sozialversicherungsbeiträge AHV, IV,	16 600		22 700		
3290.3052.82	Cotisations aux caisses de prévoyance	Beiträge an Pensionskassen	27 900		31 800		
3290.3053.83	Cotisations aux assurances accidents	Beiträge an Unfallversicherungen	2 100		2 300		
3290.3054.85	Cotisations pour allocations familiales	Beiträge an Familienzulagen	6 800		4 800		
3290.3055.84	Cotisations aux assurances d'indemnités	Beiträge an	1 400		1 900		
3290.3103.65	Imprimés et publications	Drucksachen und Publikationen	300		300		
3290.3118.33	Acquisition de logiciels et de licences	Anschaffung von Software und Lizenzen	5 000				
3290.3130.00	Prestations de tiers	Dienstleistungen Dritter	1 000		1 000		
3290.3130.01	Participation aux Assises de la Culture	Beteiligung an der Kulturkonferenz «Assises de la Culture»			5 000		
3290.3130.35	Cotisations à des associations	Beiträge an Vereine	18 500		17 900		
3290.3132.00	Honoraires et frais d'études	Honorare und Studienkosten	10 000		10 000		
3290.3132.34	Traductions	Übersetzungen	4 000		3 000		
3290.3170.32	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen	11 000		8 000		
3290.3636.01	Participation à des manifestations de dimension nationale	Beteiligung an Projekten von nationaler Bedeutung			20 000		
3290.3636.02	Prix à l'émergence	Kultureller Nachwuchsförderpreis	5 000		5 000		
3290.3636.03	Soutien à la carte culture	Unterstützung KulturLegi	15 000		15 000		
3290.3636.71	Subventions pluriannuelles	Mehrjährige Subventionen	1 930 000		1 930 000		
3290.3636.72	Subventions annuelles et extraordinaires	Jährliche und ausserordentliche Subventionen	446 500		446 500		
3290.4612.10	Participation Coriolis Infrastructures	Beteiligung Coriolis Infrastrukturen		82 500			
3290.4612.19	Participation des communes non-membres	Anteile der Nichtmitgliedgemeinden		7 000		7 000	

			Budget / Voranschlag	2024	Budget / Voranschlag	2023
FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG	Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
3290.4260.81	Retenues sociales sur les salaires	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV,				11 000
3290.4260.82	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)				12 700
3290.4260.83	Retenues sociales sur les salaires (Ass. accidents)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Unfallversicherungen)				900
3290.4260.84	Retenues sociales sur les salaires (Ass. Indemnités journalières en cas de maladie)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Krankentaggeldversicherungen)				900
TOTAL		TOTAL	2 750 100	89 500	2 698 300	32 500
3291	Commission culturelle	Kulturkommission				
3291.3000.17	Jetons et frais de la Commission culturelle	Sitzungsgelder und Auslagen der Kulturkommission	17 200		13 800	
TOTAL		TOTAL	17 200		13 800	0
6	Mobilité	Mobilität				
	Total charges	Total Aufwand	18 280 200		34 649 500	
	Total produits	Total Ertrag		625 100		18 794 500
TOTAL		TOTAL		17 655 100		15 855 000
62	Transports publics	Öffentlicher Verkehr				
622	Trafic d'agglomération	Agglomerationsverkehr				
6220	Trafic d'agglomération	Agglomerationsverkehr				
6220.3010.11	Traitement du personnel	Lohn des Personals	115 700		221 600	
6220.3050.81	Cotisations aux assurances sociales, AVS, AI, APG, AC	Sozialversicherungsbeiträge AHV, IV, EO, ALV	7 800		28 900	
6220.3052.82	Cotisations aux caisses de prévoyance	Beiträge an Pensionskassen	11 200		42 300	
6220.3053.83	Cotisations aux assurances accidents	Unfallversicherungsbeiträge	1 000		3 100	
6220.3054.85	Cotisations pour allocations familiales	Beiträge an Familienzulagen	3 200		6 100	
6220.3055.84	Cotisations aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	Beiträge an Krankentaggeldversicherungen	400		1 900	
6220.3103.65	Imprimés et publications	Drucksachen und Publikationen	2 000		500	
6220.3130.00	Prestations de tiers	Dienstleistungen Dritter	45 000		15 000	
6220.3130.55	Actions de sensibilisation	Sensibilisierungsmassnahmen	177 500		177 500	
6220.3132.00	Honoraires et frais d'études	Honorare und Kosten für Studien	205 000		180 000	
6220.3634.20	Contrat de prestations au concessionnaire (TPF)	Leistungsvertrag mit Konzessionärin (TPF)	15 141 300		32 100 000	
6220.3634.30	Participation à l'hydrogène (TPF)		326 000			
6220.3636.00	Subventions à des institutions privées	Beiträge an private Institutionen			2 500	
6220.4260.20	Participations de tiers au réseau de transports publics	Kostenbeteiligungen Dritter am ÖV-Netz				18 300
6220.4260.81	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/APG/AC)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV, IV, EO, ALV)				14 100
6220.4260.82	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)				17 000
6220.4260.83	Retenues sociales sur les salaires (Ass. accidents)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Unfallversicherungen)				1 200
6220.4260.84	Retenues sociales sur les salaires (Ass. Indemnités journalières en cas de maladie)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Krankentaggeldversicherungen)				900
6220.4631.00	Subventions cantonales pour des études	Kantonale Beiträge an Studien		47 200		35 300
6220.4631.20	Subvention cantonale du réseau de transports publics	Kantonaler Beitrag ans ÖV-Netz				18 457 500
TOTAL		TOTAL	16 036 100	47 200	32 779 400	18 544 300
634	Planification générale des transports	Verkehrsplanung allgemein				
6340	Planification générale des transports	Verkehrsplanung allgemein				
6340.3000.17	Jetons et frais de la commission "Qualité"	Sitzungsgelder und Auslagen der Qualitätskommission	600		1 400	
6340.3010.11	Traitement du personnel	Lohn des Personals	252 500		245 800	
6340.3010.12	Personnel auxiliaire	Hilfspersonal	21 000		21 000	
6340.3050.81	Cotisations aux assurances sociales, AVS, AI, APG, AC	Sozialversicherungsbeiträge AHV, IV, EO, ALV	18 300		34 900	
6340.3052.82	Cotisations aux caisses de prévoyance	Beiträge an Pensionskassen	27 700		45 000	
6340.3053.83	Cotisations aux assurances accidents	Beiträge an Unfallversicherungen	2 400		3 800	
6340.3054.85	Cotisations pour allocations familiales	Beiträge an Familienzulagen	7 500		7 300	
6340.3055.84	Cotisations aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	Beiträge an Krankentaggeldversicherungen	1 000		1 800	
6340.3103.65	Imprimés et publications	Drucksachen und Publikationen	1 000		1 000	
6340.3103.66	Données de base et cartographie	Grunddaten und Kartografie	6 000		7 000	
6340.3118.33	Acquisition de logiciels et de licences	Anschaffung von Software und Lizenzen	5 000		5 000	

FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG		Budget / Voranschlag	2024	Budget / Voranschlag	2023
				Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
6340.3130.00	Prestations de tiers	Dienstleistungen Dritter	130 000			95 000	
6340.3130.25	Rémunération du prestataire de vente des abonnements	Vergütung des Leistungserbringers für den Aboverkauf	17 000			17 000	
6340.3130.35	Cotisations à des associations	Beiträge an Vereine	1 200			1 200	
6340.3130.55	Actions de sensibilisation	Sensibilisierungsmassnahmen	66 000			36 000	
6340.3132.00	Honoraires et frais d'études	Honorare und Kosten für Studien	55 000			75 000	
6340.3132.34	Traductions	Übersetzungen	5 000			5 000	
6340.3160.24	Location d'emplacement pour les P+R	Miete P+R-Standorte	62 000			62 000	
6340.3170.32	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen	4 000			2 500	
6340.3320.43	Amortissements planifiés, études	Planmässige Abschreibungen, Studien	108 200			160 000	
6340.3604.24	Convention avec Frimobil	Vereinbarung mit Frimobil	90 000			90 000	
6340.3632.73	Mesures hors-investissement	Massnahmen ausserhalb Investitionen	566 000			243 000	
6340.3636.23	Contrat de prestation vélos en libre service (VLS)	Leistungsvertrag - Veloverleihsystem (VLS)	170 000			170 000	
6340.3636.00	Subventions à des institutions privées	Beiträge an private Institutionen	28 500			32 500	
6340.3660.43	Amortissements planifiés, subventions d'investissements aux communes et aux associations intercommunales	Planmässige Abschreibungen, Investitionsbeiträge für Gemeinden und Gemeindeverbände	373 800			282 500	
6340.3940.52	Imputations internes des intérêts	Interne Verrechnung der Zinsen	224 400			224 400	
6340.4240.24	Taxes utilisation P+R (ventes horodateurs)	Benutzungsgebühren P+R (Verkauf		90 000			90 000
6340.4240.25	Taxes utilisation P+R (ventes d'abonnements)	Benutzungsgebühren P+R (Verkauf von Abonnements)		68 500			68 500
6340.4260.81	Retenues sociales sur les salaires	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV,					17 000
6340.4260.82	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)					17 900
6340.4260.83	Retenues sociales sur les salaires (Ass. accidents)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Unfallversicherungen)					1 400
6340.4260.84	Retenues sociales sur les salaires (Ass. Indemnités journalières en cas de maladie)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Krankentaggeldversicherungen)					800
6340.4612.10	Dédommagements de l'Association régionale de la Sarine ARS	Entschädigungen vom Regionalverband Saane ARS		20 500			
6340.4630.00	Subventions fédérales	Beiträge vom Bund		301 000			
6340.4631.00	Subventions des cantons et des concordats	Beiträge von Kantonen und Konkordaten		3 600			14 600
6340.4660.00	Amortissement planifié des subventions d'investissements de la Confédération portées au passif	Planmässige Abschreibung passivierter Investitionsbeiträge des Bundes		28 600			
6340.4660.10	Amortissement planifié des subventions d'investissements des cantons et des concordats portées au passif	Planmässige Abschreibung der passivierten Investitionsbeiträge der Kantone und Konkordate		65 700			40 000
TOTAL		TOTAL	2 244 100	577 900	1 870 100	250 200	
7	Aménagement et protection de l'environnement						
	Total charges	Total Aufwand	1 198 200		1 115 600		
	Total produits	Total Ertrag		98 100		110 800	
	TOTAL	TOTAL		1 100 100		1 004 800	
76	Protection de l'environnement	Umweltschutz					
769	Protection de l'environnement	Umweltschutz					
7690	Protection de l'environnement	Umweltschutz					
7690.3010.11	Traitement du personnel	Lohn des Personals	102 200		73 600		
7690.3040.85	Allocations familiales/employeurs	Familien-/Arbeitgeberzulagen	2 900				
7690.3050.81	Cotisations aux assurances sociales, AVS, AI, APG, AC	Sozialversicherungsbeiträge AHV, IV, EO, ALV	6 900		9 700		
7690.3052.82	Cotisations aux caisses de prévoyance	Beiträge an Pensionskassen	10 800		14 100		
7690.3053.83	Cotisations aux assurances accidents	Beiträge an Unfallversicherungen	900		1 100		
7690.3054.85	Cotisations pour allocations familiales	Beiträge an Familienzulagen	2 800		2 100		
7690.3055.84	Cotisations aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	Beiträge an Krankentaggeldversicherungen	600		800		
7690.3103.65	Imprimés et publications	Drucksachen und Publikationen	1 500			0	
7690.3103.66	Données de base et cartographie	Grunddaten und Kartografie	3 000			0	
7690.3118.33	Acquisition de logiciels et de licences	Anschaffung von Software und Lizenzen	0			0	
7690.3130.00	Prestations de tiers	Dienstleistungen Dritter	4 000			4 000	
7690.3130.35	Cotisations à des associations	Beiträge an Vereine	300			0	
7690.3130.55	Actions de sensibilisation	Sensibilisierungsmassnahmen	25 000			35 000	
7690.3132.00	Honoraires et frais d'études	Honorare und Kosten für Studien	95 000			90 000	

FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG		Budget / Voranschlag	2024	Budget / Voranschlag	2023
				Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
7690.3132.34	Traductions	Übersetzungen	2 500		0		
7690.3170.32	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen	1 500		6 000		
7690.3632.73	Mesures hors-investissement	Massnahmen ausserhalb Investitionen	30 000		30 000		
7690.4260.81	Retenues sociales sur les salaires	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV,					4 700
7690.4260.82	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)					5 600
7690.4260.83	Retenues sociales sur les salaires (Ass.	Sozialrückbehalte auf Gehälter					300
7690.4260.84	Retenues sociales sur les salaires (Ass. Indemnités journalières en cas de maladie)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Krankentaggeldversicherungen)					300
7690.4630.00	Subventions fédérales	Beiträge vom Bund					5 000
TOTAL			289 900	0	266 400		15 900
79	Aménagement du territoire	Raumordnung					
790	Aménagement du territoire	Raumordnung					
7900	Aménagement du territoire	Raumordnung					
7900.3000.17	Jetons et frais de la commission "Qualité"	Sitzungsgelder und Auslagen der Qualitätskommission	600		1 400		
7900.3010.11	Traitement du personnel	Lohn des Personals	226 500		210 600		
7900.3010.12	Personnel auxiliaire	Hilfspersonal	21 000		21 000		
7900.3050.81	Cotisations aux assurances sociales, AVS, AI, APG, AC	Sozialversicherungsbeiträge AHV, IV, EO, ALV	16 500		30 300		
7900.3052.82	Cotisations aux caisses de prévoyance	Beiträge an Pensionskassen	24 000		38 800		
7900.3053.83	Cotisations aux assurances accidents	Beiträge an Unfallversicherungen	2 100		3 300		
7900.3054.85	Cotisations pour allocations familiales	Beiträge an Familienzulagen	6 800		6 400		
7900.3055.84	Cotisations aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	Beiträge an Krankentaggeldversicherungen	1 100		2 100		
7900.3103.65	Imprimés et publications	Drucksachen und Publikationen	1 500		1 500		
7900.3103.66	Données de base et cartographie	Grunddaten und Kartografie	6 000		7 000		
7900.3118.33	Acquisition de logiciels et de licences	Anschaffung von Software und Lizenzen	5 000		5 000		
7900.3130.00	Prestations de tiers	Dienstleistungen Dritter	10 000		10 000		
7900.3130.35	Cotisations à des associations	Beiträge an Vereine	7 500		7 000		
7900.3130.55	Actions de sensibilisation	Sensibilisierungsmassnahmen	28 500		25 000		
7900.3132.00	Honoraires et frais d'études	Honorare und Kosten für Studien	15 000		75 000		
7900.3132.34	Traductions	Übersetzungen	5 000		5 000		
7900.3170.32	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen	3 000		2 500		
7900.3320.44	Amortissements planifiés, études	Planmässige Abschreibungen, Studien	146 100		208 900		
7900.3632.73	Mesures hors-investissement	Massnahmen ausserhalb Investitionen	337 500		170 800		
7900.3660.20	Amortissements planifiés, subventions d'investissements aux communes et aux associations intercommunales	Abschreibungen – Raumordnungs- beiträge an Gemeinden	27 000		0		
7900.3940.52	Imputations internes des intérêts	Interne Verrechnung der Zinsen	17 600		17 600		
7900.3950.52	Imputations internes des amortissements	Interne Verrechnung der	0		0		
7900.4240.17	Prestations de la commission "Qualité"	Leistungen der Qualitätskommission		0		0	
7900.4260.81	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/APG/AC)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV, IV, EO, ALV)					14 800
7900.4260.82	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)					15 400
7900.4260.83	Retenues sociales sur les salaires (Ass. accidents)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Unfallsversicherungen)					1 200
7900.4260.84	Retenues sociales sur les salaires (Ass. Indemnités journalières en cas de maladie)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Krankentaggeldversicherungen)					1 000
7900.4612.10	Dédommagements de l'Association régionale de la Sarine ARS	Entschädigungen vom Regionalverband Saane ARS		68 000			30 000
7900.4630.00	Subventions fédérales	Bundessubventionen					700
7900.4660.00	Amortissement planifié des subventions d'investissements de la Confédération portées au passif	Planmässige Abschreibung passivierter Investitionsbeiträge des Bundes		13 500			13 500
7900.4660.10	Amortissement planifié des subventions d'investissements des cantons et des concordats portées au passif	Planmässige Abschreibung passivierter Investitionsbeiträge der Kantone und Kondordate		16 600			18 300
TOTAL			908 300	98 100	849 200		94 900

FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG		Budget / Voranschlag	2024	Budget / Voranschlag	2023
				Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
8	Economie et tourisme	Wirtschaft und Tourismus					
	Total charges	Total Aufwand		887 700		1 083 800	
	Total produits	Total Ertrag			37 600		70 200
	TOTAL	TOTAL			850 100		1 013 600
84	Tourisme	Tourismus					
840	Tourisme	Tourismus					
8406	Tourisme régional	Regionaler Tourismus					
8406.3132.00	Honoraires et frais d'études	Honorare und Kosten für Studien				20 000	
8406.3612.26	Contributions à Fribourg Tourisme et Région	Beiträge an Freiburg Tourismus und Region	640 000			640 000	
8406.4612.10	Dédommagements de l'Association régionale de la Sarine ARS	Entschädigungen vom Regionalverband Saane ARS			11 000		
	TOTAL	TOTAL	640 000		11 000	640 000	0
85	Promotion économique	Wirtschaftsförderung					
850	Promotion économique	Wirtschaftsförderung					
8500	Promotion économique	Wirtschaftsförderung					
8500.3010.11	Traitement du personnel	Lohn des Personals	139 000			135 600	
8500.3010.12	Personnel auxiliaire	Hilfspersonal	0			25 200	
8500.3050.81	Cotisations aux assurances sociales, AVS, AI, APG, AC	Sozialversicherungsbeiträge AHV, IV, EO, ALV	9 300			21 100	
8500.3052.82	Cotisations aux caisses de prévoyance	Beiträge an Pensionskassen	16 000			30 000	
8500.3053.83	Cotisations aux assurances accidents	Beiträge an Unfallversicherungen	1 200			2 300	
8500.3054.85	Cotisations pour allocations familiales	Beiträge an Familienzulagen	3 800			4 400	
8500.3055.84	Cotisations aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	Beiträge an Krankentaggeldversicherungen	800			1 800	
8500.3103.65	Imprimés et publications	Drucksachen und Publikationen	0			0	
8500.3132.00	Honoraires et frais d'études	Honorare und Kosten für Studien	20 000			60 000	
8500.3132.34	Traductions	Übersetzungen	3 000			4 000	
8500.3130.00	Prestations de tiers	Dienstleistungen Dritter	6 000			6 000	
8500.3130.35	Cotisations à des associations	Beiträge an Vereine	21 600			21 400	
8500.3130.55	Actions de promotion économique	Aktionen der Wirtschaftsförderung	25 000			110 000	
8500.3170.32	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen	2 000			2 000	
8500.4260.81	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/APG/AC)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV, IV, EO, ALV)					10 200
8500.4260.82	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)					11 900
8500.4260.83	Retenues sociales sur les salaires (Ass. accidents)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Unfallsversicherungen)					800
8500.4260.84	Retenues sociales sur les salaires (Ass. Indemnités journalières en cas de maladie)	Beiträge an Krankentaggeldversicherungen					800
8500.4612.10	Dédommagements de l'Association régionale de la Sarine ARS	Entschädigungen vom Regionalverband Saane ARS			11 000		6 700
8500.4631.00	Subventions cantonales	Kantonale Subventionen			15 600		16 800
8500.4635.00	Participations d'institutions privées	Beteiligung von privaten Institutionen			0		23 000
	TOTAL	TOTAL	247 700		26 600	423 800	70 200

	FONCTIONNEMENT	LAUFENDE RECHNUNG	Budget / Voranschlag	2024	Budget / Voranschlag	2023
			Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
9	Finances	Finanzen				
	Total charges	Total Aufwand	262 800		262 600	
	Total produits	Total Ertrag		23 918 500		22 022 000
	TOTAL	TOTAL		-23 655 700		-21 759 400
96	Administration de la fortune et des dettes	Vermögens- und Schuldenverwaltung				
961	Intérêts	Zinsen				
9610	Intérêts	Zinsen				
9610.3400.52	Intérêts passifs des engagements courants	Verzinsung laufende Verbindlichkeiten	242 000		242 000	
9610.4940.52	imputations internes des intérêts	Interne Verrechnung der Zinsen		242 000		242 000
	TOTAL	TOTAL	242 000	242 000	242 000	242 000
969	Patrimoine financier	Finanzvermögen				
9690	Patrimoine financier	Finanzvermögen				
9690.3130.00	Frais bancaires et postaux	Bank- und Postspesen	800		600	
	TOTAL	TOTAL	800	0	600	0
99	Postes non-ventilables	Nicht aufgeteilte Posten				
995	Charges et revenus neutres	Neutrale Aufwendungen und Erträge				
9900	Postes non-ventilables	Nicht aufgeteilte Posten				
9900.3130.52	Dépenses non spécifiées	Nichtbestimmte Ausgaben	20 000		20 000	
	TOTAL	TOTAL	20 000	0	20 000	0
9950	Participation des communes membres	Beteiligung der Mitgliedgemeinden				
9950.4612.90	Part d'Avry	Anteil Avry		426 221		345 907
9950.4612.91	Part de Belfaux	Anteil Belfaux		463 310		450 226
9950.4612.92	Part de Corminboeuf	Anteil Corminboeuf		625 987		482 594
9950.4612.93	Part de Düdingen	Anteil Düdingen		1 648 457		1 076 616
9950.4612.94	Part de Fribourg	Anteil Freiburg		13 207 956		12 576 539
9950.4612.95	Part de Givisiez	Anteil Givisiez		1 103 570		793 861
9950.4612.96	Part de Granges-Paccot	Anteil Granges-Paccot		1 174 561		935 227
9950.4612.97	Part de Marly	Anteil Marly		1 890 227		1 490 332
9950.4612.98	Part de Matran	Anteil Matran		359 888		298 693
9950.4612.99	Part de Villars-sur-Glâne	Anteil Villars-sur-Glâne		2 776 322		3 330 005
	TOTAL	TOTAL	0	23 676 500	0	21 780 000

		2024	
INVESTISSEMENT	INVESTITIONEN	Dépenses Ausgaben	Recettes Einnahmen
Récapitulation du budget d'investissement		Rekapitulation der Laufenden Rechnung	
Total dépenses brutes		11 909 200	
Total recettes			5 289 600
Total dépenses nettes			6 619 600
6	Mobilité	Mobilität	
	Total dépenses brutes	9 831 300	
	Total recettes		5 184 800
	Total dépenses nettes		4 646 500
62	Transports publics	Öffentlicher Verkehr	
622	Trafic d'agglomération	Agglomerationsverkehr	
6220	Trafic d'agglomération	Agglomerationsverkehr	
<i>Projets votés</i>		<i>Angenommene Projekte</i>	
<i>Mesures PA</i>		<i>AP-Massnahmen</i>	
6220.5620.44	Mesure PA2 11.13 : aménagement d'arrêts sur la Hauptstrasse à l'entrée Sud de Düdingen, pour les lignes régionales	Massnahme AP2 11.13: Gestaltung von Haltestellen auf der Hauptstrasse beim Südeingang von Düdingen für die regionalen Linien	75 200
	TOTAL	75 200	0
634	Planification générale des transports	Verkehrsplanung allgemein	
6340	Planification générale des transports	Verkehrsplanung allgemein	
<i>Projets votés</i>		<i>Angenommene Projekte</i>	
<i>Etudes</i>		<i>Studien</i>	
6340.5290.26	Etude P+R relative au site des Portes de Fribourg	P+R-Studie in Bezug auf den Standort Portes de Fribourg	200 000
6340.5290.28	Etude du Projet d'agglomération de cinquième génération (PA5)	Agglomerationsprogramm der fünften Generation (AP5)	345 000
	TOTAL	545 000	
<i>Mesures PA</i>		<i>AP-Massnahmen</i>	
6340.5620.62	Mesure PA2 20.14 : réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düdingen (TransAgglo), section Düdingen-Zelg	Massnahme AP2 20.14: Realisierung der notwendigen Ergänzungen zum gemischten Fussgänger-/Fahrradweg zwischen dem Grandfey- Viadukt und dem Bahnhof Düdingen (TransAgglo), Abschnitt Düdingen–Zelg	1 294 300
	TOTAL	1 294 300	0
<i>Projets devant faire l'objet d'un message</i>		<i>Projekte, die Gegenstand einer Botschaft sind</i>	
<i>Mesures hors-PA</i>		<i>Massnahmen ausserhalb AP</i>	
6340.5620.226	Equipement - borne de recharge - P+R	Installation - Ladestation - P+R	120 000
	TOTAL	120 000	0
<i>Mesures PA</i>		<i>AP-Massnahmen</i>	
6340.5620.42	Mesure PA2 11.10-01 : réalisation de voies bus continues à l'entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Péroilles (Fribourg) (direction gare) : partie 1 / tronçon Marly	Massnahme AP2 11.10-01: Realisierung von durchgehenden Busspuren am Eingang der Stadt Freiburg, zwischen Marly Grand-Pré und Péroilles (Freiburg) (Richtung Bahnhof): 1. Teil / Abschnitt Marly	305 000
6340.5620.48	Mesure PA2 22.03 : aménagement de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section Est	Massnahme AP2 22.03: Gestaltung von Radstreifen entlang der Route de la Fonderie, Abschnitt Ost	63 000
6340.5620.56	Mesure PA2 42.01 : aménagement d'un couloir de bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section Ouest	Massnahme AP2 42.01: Gestaltung eines Buskorridors und von Radstreifen auf der Route de la Fonderie, Abschnitt West	150 000
6340.5620.103	Mesure PA2 43.18 : réaménagement de la Haslerastrasse	Massnahme AP2 43.18: Neugestaltung der Haslerastrasse	68 000
6340.5620.148	mesure PA3 3M.02.01 : requalification de l'axe de Marly, secteur Marly	Massnahme AP3 3M.02.01: Umqualifizierung der Achse Marly, Sektor Marly	230 500
	TOTAL	816 500	0
<i>Subventions d'investissement redistribuées</i>		<i>Durchlaufende Investitionsbeiträge</i>	
6340.5720.42	Participation fédérale - mesure PA2 11.10-01 : réalisation de voies bus continues à l'entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Péroilles (Fribourg) (direction gare) : partie 1 / tronçon Marly	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 11.10- 01: Realisierung von durchgehenden Busspuren am Eingang der Stadt Freiburg, zwischen Marly Grand-Pré und Péroilles (Freiburg) (in Richtung Bahnhof): 1. Teil / Abschnitt Marly	852 000
6340.5720.48	Participation fédérale - mesure PA2 22.03 : aménagement de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section Est	Beteiligung des Bundes - AP2 22.03: Gestaltung von Radstreifen entlang der Route de la Fonderie, Abschnitt Ost	161 000
6340.5720.56	Participation fédérale - mesure PA2 42.01 : aménagement d'un couloir bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section Ouest	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 42.01: Gestaltung eines Buskorridors und von Radstreifen auf der Route de la Fonderie, Abschnitt West	409 000

		2024	
INVESTISSEMENT	INVESTITIONEN	Dépenses Ausgaben	Recettes Einnahmen
6340.5720.62	Participation fédérale et cantonale - mesure PA2 20.14 : réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düdingen (TransAgglo), section Düdingen-Zelg	2 782 800	
6340.5720.81	Participation fédérale et cantonale - mesure PA2 21.09 : réalisation de deux franchissements de mobilité douce des voies de la halte de Givisiez, avec accès aux quais	2 724 000	
6340.5720.148	Participation fédérale - mesure PA3 3M.02.01 : requalification de l'axe de Marly, secteur Marly	51 500	
TOTAL		6 980 300	0
Recettes		Einnahmen	
<i>Subventions d'investissement à redistribuer</i>		<i>Umzuverteilende Investitionszuschüsse</i>	
<i>Confédération</i>		<i>Bund</i>	
6340.6700.42	Participation fédérale - mesure PA2 11.10-01 : réalisation de voies bus continues à l'entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Pérolles (Fribourg) (direction gare) : partie 1 / tronçon Marly		852 000
6340.6700.48	Participation fédérale - mesure PA2 22.03 : aménagement de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section Est		161 000
6340.6700.56	Participation fédérale - mesure PA2 42.01 : aménagement d'un couloir bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section Ouest		409 000
6340.6700.62	Participation fédérale - mesure PA2 20.14 : réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düdingen (TransAgglo), section Düdingen-Zelg		1 490 000
6340.6700.81	Participation fédérale - mesure PA2 21.09 : réalisation de deux franchissements de mobilité douce des voies de la halte de Givisiez, avec accès aux quais		1 824 000
TOTAL		0	4 736 000
<i>Etat de Fribourg</i>		<i>Staat Freiburg</i>	
6340.6710.62	Participation cantonale - mesure PA2 20.14 : réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düdingen (TransAgglo), section Düdingen-Zelg		258 500
6340.6710.81	Participation cantonale - mesure PA2 21.09 : réalisation d'une passerelle de mobilité douce à la gare de Givisiez, avec accès au quai (solde 20 %)		180 000
6340.6710.148	Participation cantonale - mesure PA3 3M.02.01 : requalification de l'axe de Marly, secteur Marly		10 300
TOTAL		0	448 800
7	Aménagement et protection de l'environnement	Raumordnung und Umweltschutz	
	Total dépenses brutes	Total Bruttoausgaben	2 077 900
	Total recettes	Total Einnahmen	104 800
	Total dépenses nettes	Total Nettoausgaben	1 973 100
76	Protection de l'environnement	Umweltschutz	
769	Protection de l'environnement	Umweltschutz	
7690	Protection de l'environnement	Umweltschutz	
<i>Projets devant faire l'objet d'un message</i>		<i>Projekte, die Gegenstand einer Botschaft sind</i>	
<i>Mesures hors-PA</i>		<i>Massnahmen ausserhalb AP</i>	
7690.5620.01	Projet de Monitoring énergie	Energie-Monitoring-Projekt	70 000
TOTAL		TOTAL	70 000
			0

		2024		
INVESTISSEMENT		INVESTITIONEN	Dépenses Ausgaben	Recettes Einnahmen
79	Aménagement du territoire	Raumordnung		
790	Aménagement du territoire	Raumordnung		
7900	Aménagement du territoire	Raumordnung		
Projets votés		Angenommene Projekte		
<i>Etudes</i>		<i>Studien</i>		
7900.5290.28	Projet d'agglomération de cinquième génération (PA5)	Agglomerationsprogramm der fünften Generation (AP5)	345 000	
7900.5290.25	Etude relative au développement des sites stratégique d'agglomération via la mesure U.05 (part I)	Studie zur Entwicklung der strategischen Agglomerationsstandorte mit der Massnahme S.05 (part I)	300 000	
TOTAL		TOTAL	645 000	0
<i>Mesures PA</i>		<i>AP-Massnahmen</i>		
7900.5620.21	Mesure PA3 3NP.10 : promotion de la revitalisation de cours d'eau / revitalisation du dernier tronçon de l'Heitiwilbach	Massnahme AP3 3NL.10: Förderung der Revitalisierung von Fliessgewässern / Revitalisierung des letzten Abschnitts des Heitiwilbachs	92 500	
7900.5620.23	Mise en oeuvre de l'étude Réseau espace vert (dans la continuité de la mesure 3NP.01)	Umsetzung der Grünflächen-Netzwerkstudie (in Weiterführung der Maßnahme 3NL.01)	100 000	
7900.5620.24	Mesure 4NP.11: Aménagement extérieur du centre scolaires Château d'eau à Marly	Massnahme AP4 4NL.11: Aussengestaltung des Schulzentrums Château d'Eau in Marly	100 000	
7900.5620.29	Mesure 3NP.01: Réaménagement de l'espace sud du parc du Domino	Massnahme AP3 3NL.01: Neugestaltung des südlichen Teils des Dominoparks	400 000	
7900.5620.30	Mesure 4NP.04.01E: renouvellement des aménagements du site d'accueil "au Bois de mon Cœur" et de ses boucles pédagogiques	Massnahme 4NL.04.01E : Erneuerung der Einrichtungen des Besucherstandortes «Im Wald meines Herzens» und dessen pädagogischer Rundwege (Villars-sur-Glâne) über die Massnahme 4NL.04.01 des AP4	150 000	
TOTAL		TOTAL	842 500	0
Projets devant faire l'objet d'un message		Projekte, die Gegenstand einer Botschaft sind		
<i>Etudes</i>		<i>Studien</i>		
7900.5290.25	Etude relative au développement des sites stratégique d'agglomération via la mesure U.05 (Part II)	Studie zur Entwicklung der strategischen Agglomerationsstandorte mit der Massnahme S.05 (II. Teil)	150 000	
TOTAL		TOTAL	150 000	0
<i>Mesures PA</i>		<i>AP-Massnahmen</i>		
7900.5620.22	Mesure PA3 3NP.03 : plantation d'arbres le long des axes structurants, secteur pont de Pérolles jusqu'au giratoire Grand-Pré	Massnahme AP3 3NL.03: Baumpflanzungen entlang der Strukturierungsachsen / Sektor Pérolles-Brücke zum Grand-Pré-Kreisverkehr	165 600	
7900.5620.31	Mesure 4NP.07 Projet de requalification paysagère de la placette Joseph-Piller (Fribourg)	Massnahme 4NL.07: Projekt zur landschaftlichen Neugestaltung des Joseph-Piller-Platzes (Freiburg)	100 000	
TOTAL		TOTAL	265 600	0
<i>Subventions d'investissement redistribuées</i>		<i>Durchlaufende Investitionsbeiträge</i>		
7900.5720.22	Participation fédérale et cantonale Mesure 3NP.03: Plantation d'arbres le long des axes structurants / secteur pont de Pérolles jusqu'à giratoire Grand-Pré	Bundes- und Kantonsbeteiligungen Massnahme AP3 3NL.03: Baumpflanzungen entlang der Strukturierungsachsen / Sektor Pérolles-Brücke zum Grand-Pré-Kreisverkehr	104 800	
TOTAL		TOTAL	104 800	0
Recettes		Einnahmen		
<i>Subventions d'investissement à redistribuer</i>		<i>Umzuverteilende Investitionszuschüsse</i>		
<i>Confédération</i>		<i>Bund</i>		
7900.6700.22	Fond de subventionnement "convention programme paysage" géré par l'Etat de Fribourg : mesure PA3 3NP.03 : plantation d'arbres le long des axes structurants / secteur pont de Pérolles jusqu'au giratoire Grand-Pré	Subventionierungsfonds «Programmvereinbarung Landschaft» verwaltet vom Staat Freiburg: Massnahme AP3 3NL.03: Baumpflanzungen entlang der Strukturierungsachsen / Sektor Pérolles-Brücke zum Grand-Pré-Kreisverkehr		104 800
TOTAL		TOTAL	0	104 800

Annexe 2 _ Tableau récapitulatif des coûts par domaine et par commune
Participations communales portées au budget 2024

Communes		Clé statut. Agglo	Coeffic. effectif Agglo	Clé statut. TP	Coeffic. effectif TP	Clé VLS	Répartition Agglo	Répartition mobilité	Répartition VLS	Administration	Culture	Mobilité (administration)	Mobilité (TP/clé mobilité)	Mobilité (VLS)	Protect. Environnement	Aménagement	Promot. Économique	Promot. Touristique	Finances	TOTAL
Avry	2024	2.29%	2.30%	1.56%	1.56%	0%	185 134	241 087	0	31 375	61 210	46 123	241 087	0	6 627	18 520	5 838	14 966	475	426 221
	2023	2.29%	2.31%	1.18%	1.18%	0%	184 521	161 386	0	27 674	61 468	47 273	161 386	0	5 746	17 303	8 873	15 711	473	345 907
Belfaux	2024	4.02%	4.05%	0.85%	0.85%	3.85%	325 464	131 308	6 538	55 157	107 606	81 084	131 308	6 538	11 649	32 557	10 264	26 310	836	463 310
	2023	4.01%	4.04%	0.89%	0.89%	4%	322 695	120 993	6 538	48 397	107 497	82 672	120 993	6 538	10 049	30 260	15 517	27 476	826	450 226
Corminboeuf	2024	3.44%	3.47%	2.22%	2.22%	1.92%	278 623	344 095	3 269	47 219	92 119	69 414	344 095	3 269	9 973	27 872	8 787	22 524	716	625 987
	2023	3.35%	3.38%	1.54%	1.54%	1.92%	269 781	209 543	3 269	40 461	89 870	69 116	209 543	3 269	8 401	25 298	12 973	22 971	691	482 594
Düdingen	2024	10.27%	9.60%	5.67%	5.67%	0%	772 026	876 432	0	141 015	275 107	207 301	876 432	0	29 783	83 237	-8 079	41 525	2 137	1 648 457
	2023	9.96%	9.31%	2.45%	2.45%	0%	743 326	333 291	0	120 195	266 973	205 321	333 291	0	24 958	75 152	5 337	43 338	2 052	1 076 616
Fribourg	2024	44.97%	45.30%	61.25%	61.25%	53.85%	3 642 073	9 474 345	91 538	617 230	1 204 152	907 364	9 474 345	91 538	130 362	364 330	114 857	294 423	9 353	13 207 957
	2023	45.56%	45.89%	64.74%	64.74%	53.85%	3 664 640	8 820 361	91 538	549 612	1 220 772	938 859	8 820 361	91 538	114 123	343 644	176 218	312 027	9 385	12 576 539
Givisiez	2024	3.80%	3.83%	5.06%	5.06%	7.69%	307 620	782 873	13 077	52 133	101 706	76 638	782 873	13 077	11 011	30 772	9 701	24 868	790	1 103 570
	2023	3.77%	3.80%	3.50%	3.50%	7.69%	303 480	477 305	13 077	45 515	101 096	77 750	477 305	13 077	9 451	28 458	14 593	25 840	777	793 861
Granges-Paccot	2024	4.59%	4.63%	5.15%	5.15%	3.85%	372 111	795 912	6 538	63 063	123 028	92 705	795 912	6 538	13 319	37 224	11 735	30 081	956	1 174 561
	2023	4.61%	4.64%	4%	4.10%	3.85%	370 684	558 005	6 538	55 594	123 483	94 967	558 005	6 538	11 544	34 760	17 825	31 562	949	935 227
Marly	2024	9.94%	10.01%	6.89%	6.89%	11.54%	804 835	1 065 777	19 615	136 397	266 097	200 512	1 065 777	19 615	28 808	80 511	25 381	65 062	2 067	1 890 227
	2023	9.87%	9.94%	4.97%	4.97%	12%	793 894	676 822	19 615	119 066	264 464	203 391	676 822	19 615	24 723	74 446	38 175	67 596	2 033	1 490 332
Matran	2024	1.96%	1.97%	1.30%	1.30%	0%	158 756	201 132	0	26 905	52 488	39 551	201 132	0	5 682	15 881	5 007	12 834	408	359 888
	2023	1.90%	1.92%	1.07%	1.07%	0.00%	152 947	145 746	0	22 938	50 950	39 184	145 746	0	4 763	14 342	7 355	13 023	392	298 693
Villars-sur-Glâne	2024	14.72%	14.83%	10.05%	10.05%	17.31%	1 192 559	1 554 340	29 423	202 106	394 287	297 107	1 554 340	29 423	42 686	119 296	37 609	96 406	3 063	2 776 322
	2023	14.67%	14.77%	15.57%	15.57%	17.31%	1 179 834	2 120 748	29 423	176 948	393 029	302 266	2 120 748	29 423	36 742	110 636	56 734	100 457	3 021	3 330 005
TOTAL	2024	100%	100%	100%	100%	100%	8 039 200	15 467 300	170 000	1 372 600	2 677 800	2 017 800	15 467 300	170 000	289 900	810 200	221 100	629 000	20 800	23 676 500
	2023	100%	100%	100%	100%	100%	7 327 500	10 519 000	170 000	1 206 900	2 627 200	1 703 500	10 519 000	170 000	122 000	717 300	290 000	590 000	20 600	21 780 000

AGGLOMERATION DE FRIBOURG
AGGLOMERATION FREIBURG

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

v u :

- la loi du 21 août 2020 sur les agglomérations (LAgg ; RSF 140.2),
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg adoptés le 13 septembre 2018 et révisés le 16 décembre 2021 par le Conseil d'agglomération, ainsi qu'approuvés le 20 juin 2022 par le Conseil d'Etat,
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo ; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo ; RSF 140.61),
- le Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg adopté le 13 septembre 2018, révisé le 24 juin 2021 et le 16 décembre 2021 par le Conseil d'agglomération, ainsi qu'approuvé le 20 juin 2022 par le Conseil d'Etat,
- le message n° 25 du Comité d'agglomération du 14 septembre 2023,
- le préavis de la Commission financière,

arrête :

Article premier

Le budget de fonctionnement de l'Agglomération de Fribourg pour l'exercice 2024 est adopté.

Il se présente comme suit :

Total des produits :	CHF 24'865'500
Total des charges :	CHF 24'865'500

Fribourg, le 12 octobre 2023

Au nom du Conseil d'agglomération
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

Le Secrétaire général

Bernard Chassot

Félicien Frossard

AGGLOMERATION DE FRIBOURG
AGGLOMERATION FREIBURG

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

vu :

- la loi du 21 août 2020 sur les agglomérations (LAgg ; RSF 140.2),
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg adoptés le 13 septembre 2018 et révisés le 16 décembre 2021 par le Conseil d'agglomération, ainsi qu'approuvés le 20 juin 2022 par le Conseil d'Etat,
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo ; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo ; RSF 140.61),
- le Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg adopté le 13 septembre 2018, révisé le 24 juin 2021 et le 16 décembre 2021 par le Conseil d'agglomération, ainsi qu'approuvé le 20 juin 2022 par le Conseil d'Etat,
- le message n° 25 du Comité d'agglomération du 14 septembre 2023,
- le préavis de la Commission financière,
- le préavis de la Commission d'aménagement, de la mobilité et de l'environnement,

arrête :

Article premier

Le chapitre 6 relatif à la mobilité du budget d'investissement de l'Agglomération de Fribourg pour l'exercice 2024 est adopté.

Pour chaque investissement devant faire l'objet d'un message, l'adoption du montant concerné est faite sous réserve d'un message spécifique à produire ultérieurement.

Le budget d'investissement de la mobilité se présente comme suit :

Total des dépenses brutes d'investissement :	CHF 9'831'300
Total des recettes d'investissement :	CHF 5'184'800
Total des dépenses nettes d'investissement :	CHF 4'646'500

Fribourg, le 12 octobre 2023

Au nom du Conseil d'agglomération
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

Le Secrétaire général

Bernard Chassot

Félicien Frossard

AGGLOMERATION DE FRIBOURG
AGGLOMERATION FREIBURG

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

v u :

- la loi du 21 août 2020 sur les agglomérations (LAgg ; RSF 140.2),
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg adoptés le 13 septembre 2018 et révisés le 16 décembre 2021 par le Conseil d'agglomération, ainsi qu'approuvés le 20 juin 2022 par le Conseil d'Etat,
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo ; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo ; RSF 140.61),
- le Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg adopté le 13 septembre 2018, révisé le 24 juin 2021 et le 16 décembre 2021 par le Conseil d'agglomération, ainsi qu'approuvé le 20 juin 2022 par le Conseil d'Etat,
- le message n° 25 du Comité d'agglomération du 14 septembre 2023,
- le préavis de la Commission financière,
- le préavis de la Commission d'aménagement, de la mobilité et de l'environnement,

arrête :

Article premier

Le chapitre 7 relatif à l'aménagement du territoire et à la protection de l'environnement du budget d'investissement de l'Agglomération de Fribourg pour l'exercice 2024 est adopté.

Pour chaque investissement devant faire l'objet d'un message, l'adoption du montant concerné est faite sous réserve d'un message spécifique à produire ultérieurement.

Le budget d'investissement de l'aménagement et de la protection de l'environnement se présente comme suit :

Total des dépenses brutes d'investissement :	CHF 2'077'900
Total des recettes d'investissement :	CHF104'800
Total des dépenses nettes d'investissement :	CHF1'973'100

Fribourg, le 12 octobre 2023

Au nom du Conseil d'agglomération
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

Le Secrétaire général

Bernard Chassot

Félicien Frossard